

OBSERVATOIRE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19

Mars 2022

N.B. : Cet Observatoire a pour objectif de mesurer les conséquences sanitaires et économiques de l'épidémie de Covid-19 en Principauté. Il a été mis en place en complément des rapports réalisés par l'IMSEE en novembre 2020 et janvier 2021.

Ainsi, cette publication présente chaque mois une analyse des données sanitaires, de mortalité et de natalité et est enrichie trimestriellement des données relatives à l'économie et à l'emploi en Principauté.

Pour cette édition :

Les données sanitaires sont arrêtées à fin février 2022 ;

Les données de mortalité et de natalité sont arrêtées à février 2022 ;

Les données relatives à l'économie et à l'emploi sont arrêtées à décembre 2021.

DATES-CLÉS	4
1 DONNEES SANITAIRES	5
1.1 Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19	5
1.2 Vaccination.....	13
2 MORTALITE ET NATALITE	18
2.1 Analyse des décès	18
2.3 Analyse des naissances.....	20
3 ÉCONOMIE.....	22
3.1 Chiffre d'affaires.....	22
3.2 Créations et radiations d'établissements	26
3.3 Hôtellerie	31
4 EMPLOI.....	32
4.1 Recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR)	32
4.2 Évolution de l'emploi salarié du secteur privé	35

DATES-CLÉS

	Février	Mars
Monaco 	<p>-Le 10 : 8 956 cas confirmés de COVID-19 dont 48 décès</p> <p>-Le 28 : Suppression de l'obligation du port du masque à l'école lors de la récréation et de la pratique sportive en intérieur. Possible consommation d'aliments et des boissons en dehors d'un espace de restauration uniquement dédié à cet effet. Reprise des cocktails debout, de la consommation au comptoir, des tables mange-debout, et du service de vestiaires. Les pauses cafés et autres évènements conviviaux entre collègues sont désormais possibles. Reprise des sports de combat ou de contact.</p>	<p>-Le 5 : Fin de l'obligation de recourir au travail à distance 3 jours par semaine. Son application reste toutefois recommandée.</p> <p>-Le 6 : 9 539 cas confirmés de COVID-19 dont 51 décès</p> <p>-Le 7 : Fin du masque à l'école pour les élèves et enseignants. Réouverture des établissements de nuit. Modification du protocole d'isolement des cas contacts familiaux pour les personnes vaccinées. Suppression de l'obligation du pass sanitaire pour les personnels travaillant sur les chantiers. Levée de l'obligation du port du masque pendant la pratique sportive en intérieur.</p> <p>-Le 14 : Fin du pass sanitaire pour les usagers, clients et salariés dans tous les secteurs sauf dans les établissements de santé et les structures d'hébergement collectif pour personnes âgées. Les personnels visés par la Loi du 20 septembre 2021 demeurent en revanche soumis à l'obligation vaccinale. Suppression de l'obligation du port du masque en tout lieu en extérieur.</p>
France 	<p>-Le 2 : Les équipements qui accueillent du public assis peuvent fonctionner à pleine capacité. Le télétravail n'est plus obligatoire mais reste recommandé. Le port du masque n'est plus exigé en extérieur.</p> <p>-Le 10 : 20 451 810 cas confirmés de COVID-19 dont 130 732 décès.</p> <p>-Le 16 : Les concerts debout ont repris, dans le respect du protocole sanitaire. Dans les cafés et les bars, la consommation debout est de nouveau autorisée. Réouverture des discothèques.</p> <p>-Le 28 : Le masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au pass vaccinal.</p>	<p>-Le 4 : 22 228 657 cas confirmés de COVID-19 dont 135 835 décès.</p> <p>-Le 14 : Application du pass vaccinal suspendue dans tous les endroits où il était exigé. Le pass sanitaire restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Le port du masque ne sera plus obligatoire. Tous les lieux les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.</p>
Italie 	<p>-Le 1^{er} : Les voyageurs de plus de 6 ans qui entrent en Italie via la France doivent présenter un pass sanitaire valide.</p> <p>-Le 5 : Les activités soumises à pass sanitaire renforcé seront accessibles aux personnes dont le schéma vaccinal est complet avec le résultat d'un test négatif.</p> <p>-Le 10 : 11 847 436 cas confirmés de COVID-19 dont 149 896 décès.</p>	<p>-Le 4 : 12 910 506 cas confirmés de COVID-19 dont 155 399 décès</p>
Monde 	<p>-Le 7 : 10 095 615 243 doses de vaccin administrées.</p> <p>-Le 10 : 402 044 502 cas confirmés de COVID-19 dont 5 770 023 décès.</p>	<p>-Le 4 : 440 807 756 cas confirmés de COVID-19 dont 5 978 096 décès.</p> <p>-Le 6 : 10 704 043 684 doses de vaccin administrées.</p>

1 Données sanitaires

1.1 Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19

Les données de suivi sanitaire de la Covid-19 sont arrêtées au 28 février 2022. Elles proviennent du Département des Affaires Sociales et de la Santé qui regroupe les éléments issus de la Direction de l'Action Sanitaire, du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la Cellule d'Enquête Épidémiologique, de la Cellule de Suivi à Domicile, de la médecine de ville, des officines de pharmacie, du Centre Scientifique de Monaco et des laboratoires d'analyses médicales.

Indicateurs de suivi de la Covid-19 pour les résidents de Monaco au 28 février 2022

Nb de cas cumulés	9 410
<i>dont nb de recontaminations</i>	377
Part des résidents infectés	23,6%
Nb d'hospitalisations cumulées	442
Part d'hospitalisation sur le nb de cas cumulés	4,7%
Nb de cas en réanimations cumulés	60
Part de cas en réanimation sur le nb d'hospitalisations	13,6%
Part de cas en réanimation sur le nb de cas cumulés	0,6%
Nb de décès cumulés	51
Part de décès sur le nb de cas cumulés	0,5%

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au 28 février 2022, le nombre de cas cumulés depuis le début de l'épidémie atteint 9 410, incluant 377 recontaminations. Ainsi, la part des résidents infectés s'établit à 23,6 %¹.

4,7 % des cas ont nécessité une hospitalisation, soit 442 cas au total, dont 60 en réanimation. La durée moyenne des hospitalisations² est de 12,9 jours au global et de 11,5 jours pour les patients n'ayant pas fait de séjour en réanimation.

Les 51 décès (24 hommes et 27 femmes) représentent 0,5 % des cas cumulés. L'âge moyen au décès est de 84,3 ans au global (82,5 ans pour les hommes et 85,8 ans pour les femmes). Deux tiers des résidents décédés sont âgés de 80 ans et plus. 12 décès concernent des personnes de nationalité monégasque.

¹ Basée sur l'estimation de la population résidente la plus récente (au 31 décembre 2020) soit [38 350 habitants](#).

² Les durées d'hospitalisations incluent celles des patients en unité Covid ainsi que celles éventuelles pour d'autres motifs.

1.1.1 Situation en février 2022

Nombre mensuel de cas de Covid-19 pour les résidents de Monaco

	Janvier 2022	Part	Février 2022	Part
Nb de cas non vaccinés	1 466	45,9%	487	46,3%
Nb de cas avec schéma vaccinal partiel	100	3,1%	16	1,5%
Nb de cas avec schéma vaccinal complet	953	29,9%	214	20,4%
Nb de cas avec schéma vaccinal dose supplémentaire	673	21,1%	334	31,8%
Nb de cas	3 192	100%	1 051	100%
<i>dont nb de recontaminations</i>	<i>250</i>	<i>7,8%</i>	<i>86</i>	<i>8,2%</i>

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

1 051 nouveaux cas de Covid-19 ont été recensés parmi les résidents de Monaco en février 2022. 46,3 % des cas (soit 487) concernent des résidents non vaccinés, soit une part équivalente à celle de janvier (45,9 % pour 1 466 cas).

Un cas sur cinq (214 patients) concerne des personnes avec un schéma vaccinal complet³ contre 29,9 % en décembre (953 cas). Près d'un cas sur trois (soit 334) possède un schéma vaccinal dose supplémentaire⁴ en février, contre 21,1 % (673 cas) en janvier. Il est à noter que l'augmentation du nombre de personnes vaccinées au sein de la population a pour conséquence une augmentation mécanique du nombre de cas de Covid-19 vaccinés.

Le nombre de recontaminations reste soutenu avec 8,2 % des cas en février après 7,8 % en janvier 2022.

Nombre mensuel d'hospitalisations et de réanimations liées à la Covid-19 pour les résidents de Monaco

	Janvier 2022	Février 2022
Nb d'hospitalisations	91	29
Nb d'hospitalisations non totalement vaccinées	26	9
Nb d'hospitalisations avec schéma vaccinal complet	10	6
Nb d'hospitalisations avec schéma vaccinal dose supplémentaire	55	14
Nb de cas en réanimation	2	0
Nb de décès	9	4

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Il y a eu 29 hospitalisations de résidents liées à la Covid-19 en février 2022 contre 91 le mois précédent. Parmi ces 29 hospitalisations, 9 concernent des personnes non totalement vaccinées⁵, 6 des résidents avec un schéma vaccinal complet³ et 14 des patients avec un schéma vaccinal dose supplémentaire⁴.

En février 2022, 4 décès liés à la Covid-19 sont à déplorer.

³ Vaccination avec deux injections d'un protocole à deux doses ou une injection d'un protocole à dose unique.

⁴ Vaccination avec trois injections d'un protocole à deux doses ou une deuxième injection d'un protocole à dose unique.

⁵ Non vaccinées ou vaccinées partiellement (une seule injection d'un protocole à deux doses).

Indicateurs de suivi de la Covid-19 pour les résidents de Monaco par an (au 28 février 2022)

	2020	2021	2022
Nombre de cas	875	4 292	4 243
Nombre d'hospitalisations	81	241	120
Nombre de réanimations	19	39	2
Nombre de décès	3	35	13
Âge moyen	46,2	39,7	36,9

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

En janvier et février 2022, 4 243 personnes ont été infectées par la Covid-19, soit un nombre équivalent à l'année 2021 en seulement 2 mois.

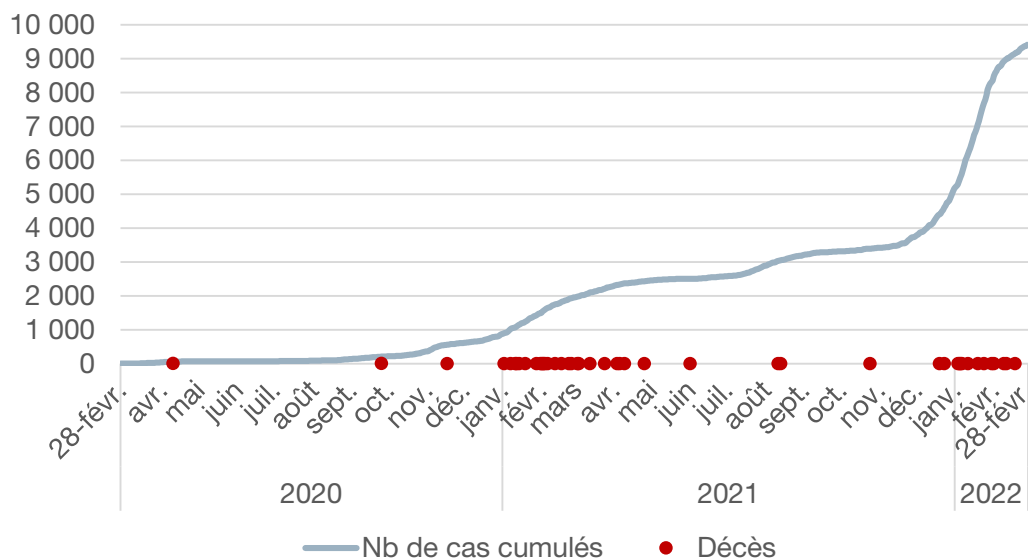
À fin février 2022, le nombre d'hospitalisations s'élève à 120, soit près de 50 % de plus que pour l'ensemble de l'année 2020, mais moitié moins que toute l'année 2021.

Le nombre de décès reste également nettement inférieur en 2022 à ce stade avec 13 décès contre 35 un an auparavant.

Chaque année l'âge moyen des personnes infectées est en baisse, passant ainsi de 46,2 en 2020 à 39,7 en 2021 et 36,9 ans en 2022.

1.1.2 Évolution de l'épidémie

Évolution du nombre de cas cumulés et des décès liés à la Covid-19 pour les résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au 28 février 2022, le nombre de cas cumulés depuis le début de la pandémie atteint 9 410, dont près de la moitié en 2022.

Évolution du taux d'incidence quotidien⁶ de Covid-19 pour les résidents de Monaco



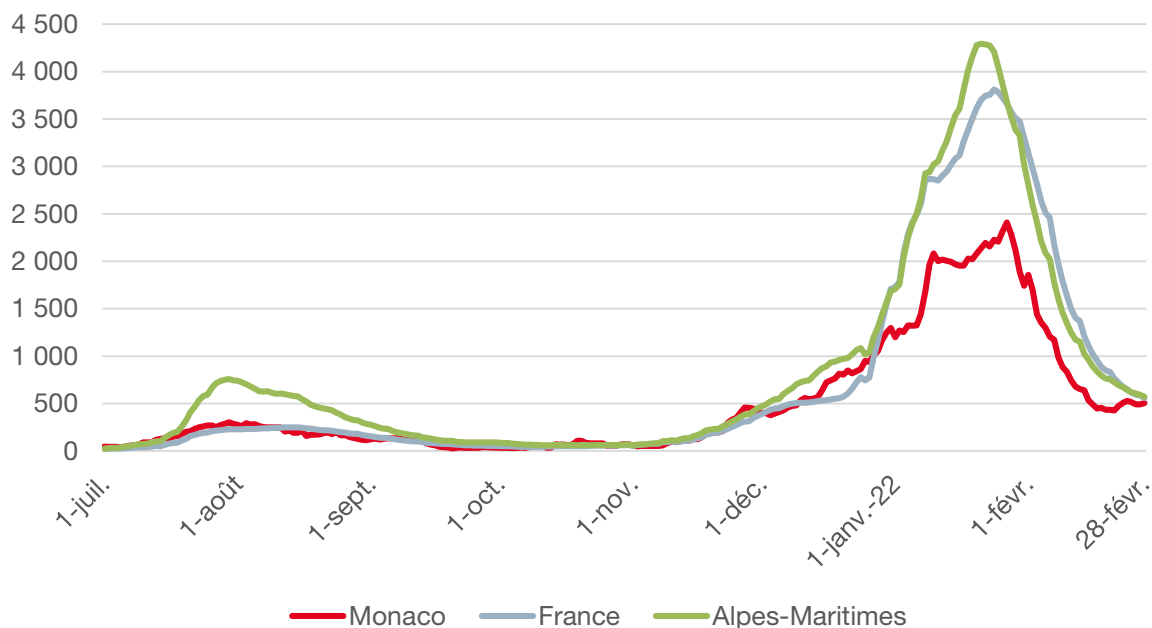
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Le taux d'incidence a atteint fin janvier 2022 un niveau sans précédent avec 2 409 soit plus de cinq fois supérieur à celui de février 2021, maximum observé jusqu'alors.

Il a ensuite connu une chute très brusque pour s'établir à environ 500 depuis mi-février.

⁶ Le taux d'incidence quotidien correspond au nombre de tests positifs sur les 7 derniers jours pour 100 000 habitants, soit : $100\,000 \times \text{nb de cas positifs sur 7 jours} / \text{estimation du nb d'habitants}$. L'estimation de la population résidente la plus récente (au 31 décembre 2020) est de [38 350 habitants](#).

Évolution du taux d'incidence quotidien de Covid-19 à Monaco, en France et dans les Alpes-Maritimes

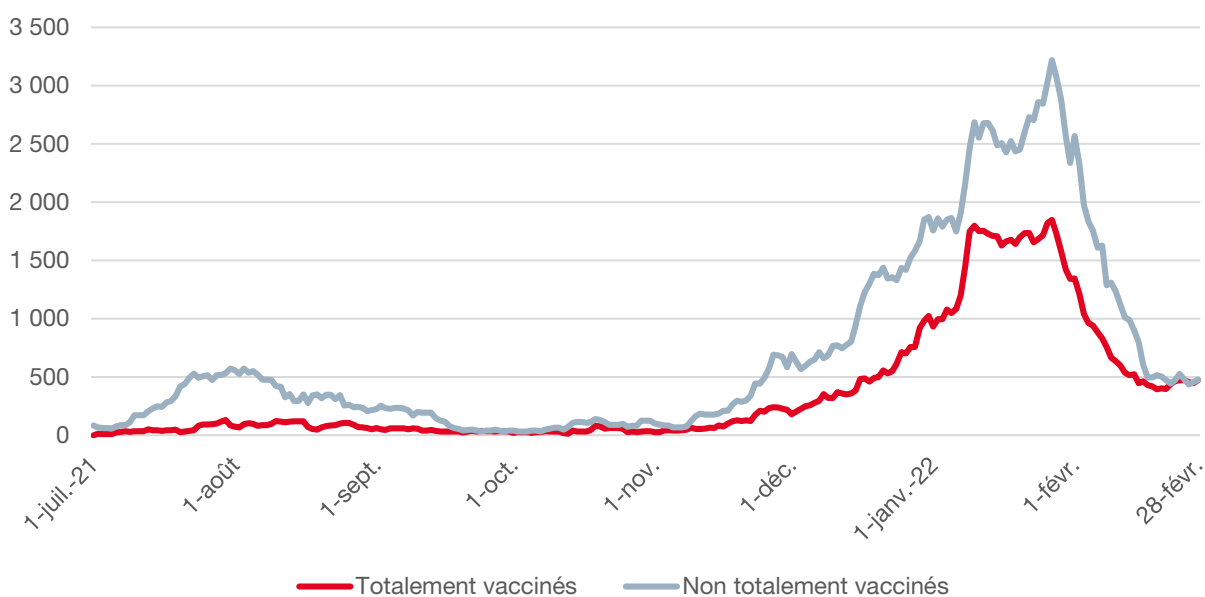


Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – Santé publique France – IMSEE

En février 2022, la 5^e vague épidémique ralentit après avoir fortement touché l'ensemble des pays européens. Les taux d'incidence monégasque, français et maralpin ont atteint des niveaux extrêmement élevés avec des maxima de 3 805 le 24 janvier en France, 4 288 le 21 janvier dans les Alpes-Maritimes et 2 409 le 27 janvier à Monaco.

Au 28 février, les 3 taux sont à un niveau relativement proche : légèrement supérieurs à 500.

Évolution du taux d'incidence quotidien de Covid-19 pour les résidents de Monaco âgés de 12 ans et plus selon le statut vaccinal*



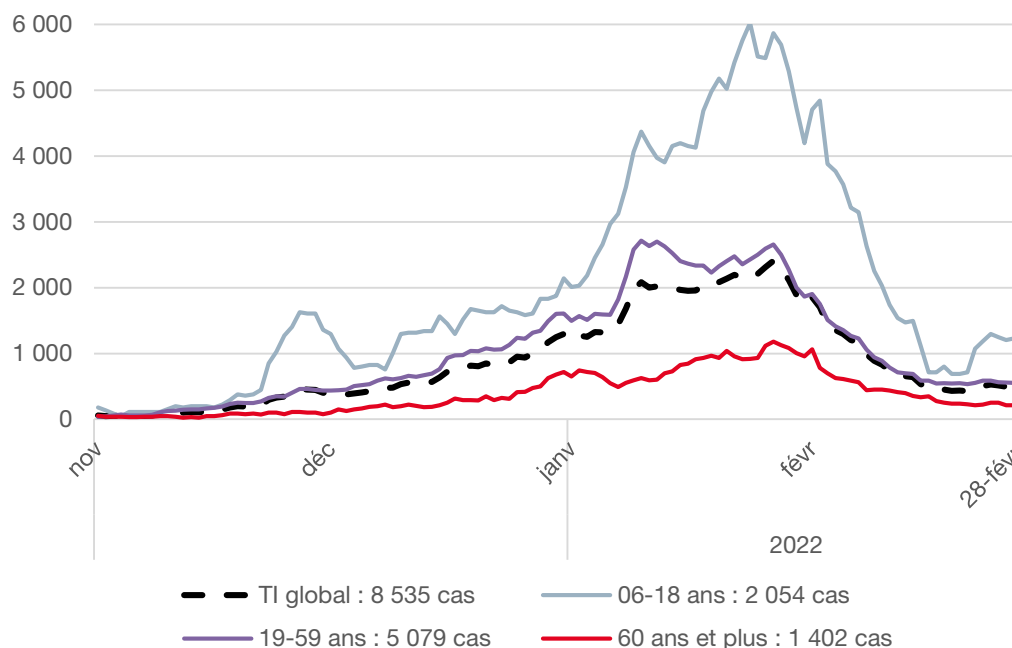
*Dans ce graphique, sont considérés comme vaccinés totalement les résidents disposant d'un schéma complet (2^e injection d'un protocole à deux doses ou une injection d'un protocole à dose unique). Un résident n'étant vacciné que partiellement (une seule injection d'un protocole à deux doses) est considéré comme non totalement vacciné.

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Le taux d'incidence des résidents non totalement vaccinés est supérieur à celui des totalement vaccinés sur l'ensemble de la période présentée (depuis le 1^{er} juillet 2021).

L'écart reste toutefois nettement plus marqué pendant les pics (été 2021 et hiver 2022).

Comparaison des taux d'incidence par tranche d'âge de Covid-19 des résidents



Les enfants de moins de 6 ans n'étant pas systématiquement testés, ils ne sont pas représentés sur ce graphique.

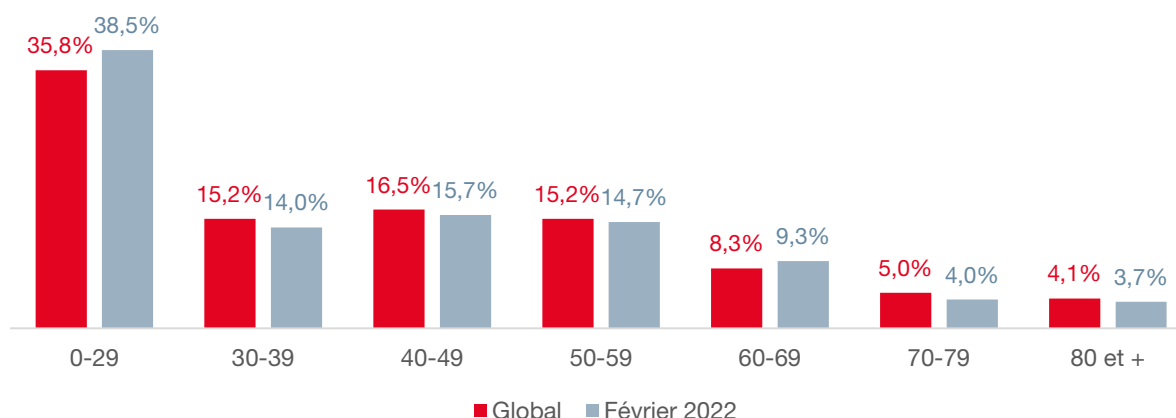
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

L'évolution des taux d'incidence des mineurs (6-18 ans) et des plus de 60 ans se distingue de celle du reste de la population :

- À partir de novembre 2021, le taux d'incidence des 6-18 ans connaît une hausse extrêmement importante. Il atteint un maximum de 6 023,8 le 24 janvier contre 178,5 au 1^{er} novembre. L'écart avec le taux global n'avait jamais été aussi élevé depuis le début de la pandémie. Puis le taux d'incidence baisse aux alentours des 700 entre le 16 et le 21 février. Il repart ensuite à la hausse pour atteindre 1 093,2 le 28.
- Celui des 60 ans et plus, qui était comparable au global jusqu'en juillet 2021, reste nettement inférieur depuis. Il s'établit à 269,2 au 28 février 2022.

Le taux d'incidence des 19-59 ans, relativement proche du taux global, atteint son maximum 2 713,1 le 10 janvier 2022. Il est de 570,6 au 28 février.

Comparaison de la répartition par âge des cas de Covid-19

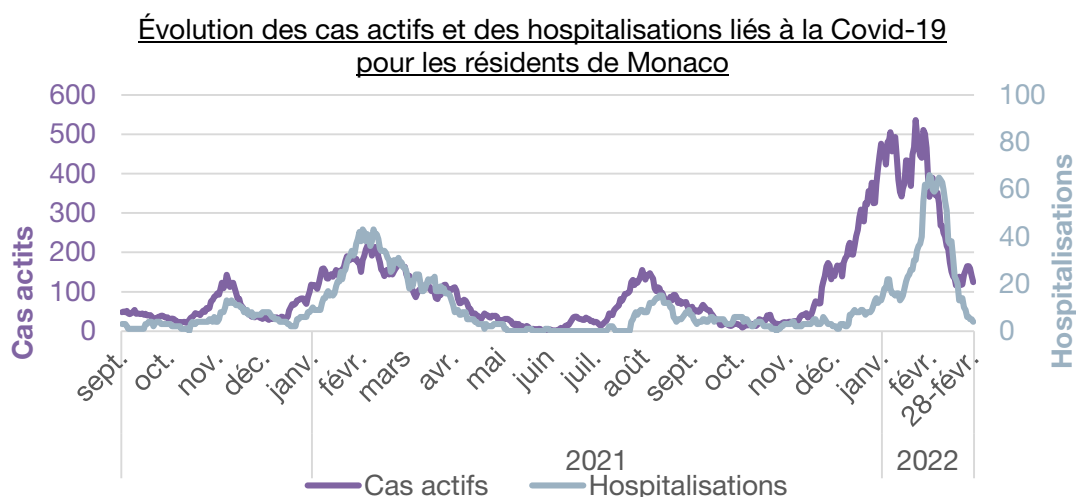


Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La répartition par âge des cas en février 2022 est relativement proche de celle observée depuis le début de l'épidémie.

L'écart le plus important concerne les moins de 30 ans, qui regroupent 38,5 % des cas en février contre 35,8 % au global.

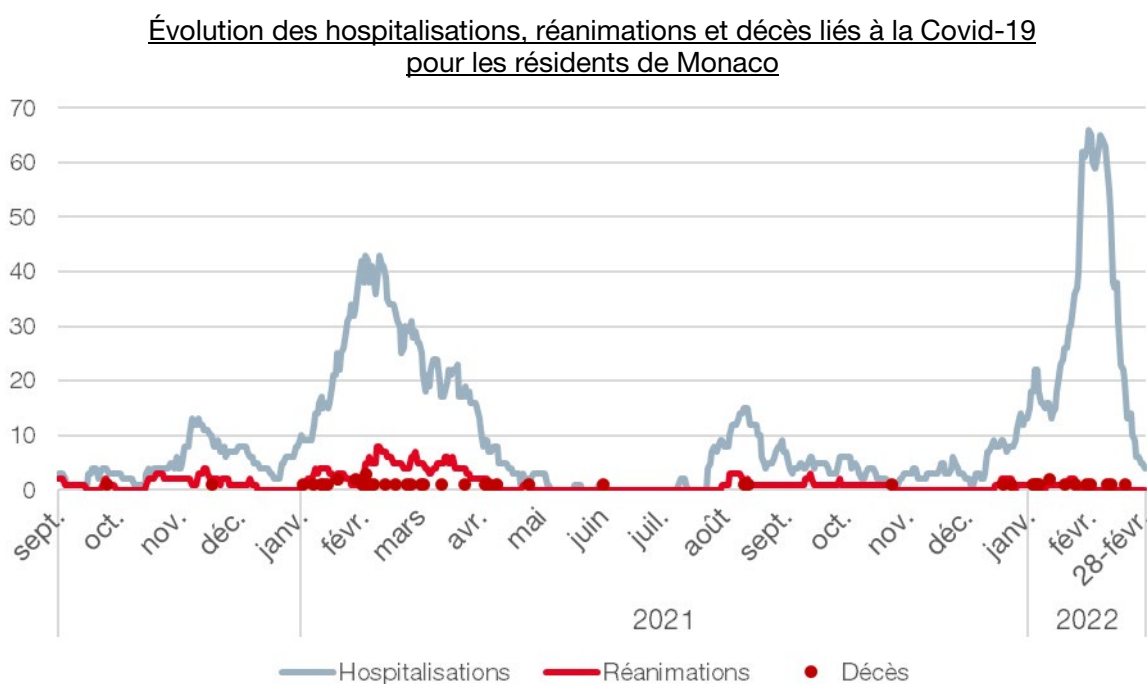
1.1.3 Caractéristiques des hospitalisations liées à la Covid-19 des résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Jusqu'à présent, la cinquième vague se distinguait des autres par une décorrélation entre le nombre de cas et le nombre d'hospitalisations. Mais, à partir de janvier 2022, le nombre d'hospitalisations⁷ augmente fortement et atteint son maximum de 66 le 1^{er} février 2022.

Par la suite, le nombre de cas actifs ainsi que les hospitalisations chutent rapidement : au 28 février il n'y a plus que 4 hospitalisations pour 124 cas actifs.



N.B. : Les cas en réanimation sont également comptabilisés en hospitalisation.

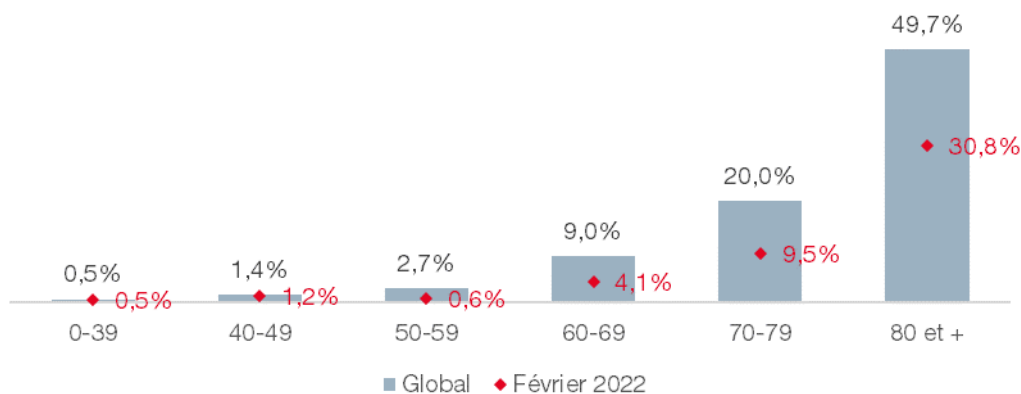
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Entre janvier et février 2022, la vague d'hospitalisations (le maximum 66 a été atteint le 1^{er} février) n'a pas entraîné une hausse du nombre de réanimations (maximum 2 personnes entre le 21 et le 24 janvier et 0 à partir du 27 janvier).

Toutefois, il y a eu 4 décès en février 2022, un nombre bien inférieur à février 2021 qui en comptait 11.

⁷ Les hospitalisations présentées ici sont celles en unité Covid. Une fois le patient considéré comme guéri de la Covid-19, il n'est plus comptabilisé dans ces graphiques, même s'il reste hospitalisé pour d'autres motifs.

Part des hospitalisations liées à la Covid-19 selon la tranche d'âge



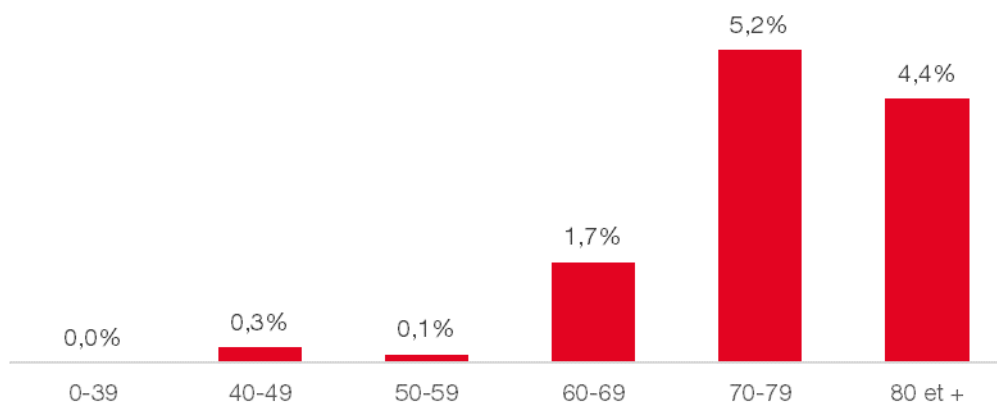
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Lecture : en février 2022, 30,8 % des personnes de plus de 80 ans ayant contracté la covid-19 ont nécessité une hospitalisation contre 49,7 % depuis le début de l'épidémie.

La part des hospitalisations augmente avec l'âge. Depuis le début de l'épidémie, 0,5 % des cas âgés de moins de 40 ans sont hospitalisés contre 9,0 % entre 60-69 ans, 20,0 % entre 70-79 ans et près de la moitié après 80 ans.

En février 2022, la part de personnes hospitalisées est plus faible qu'au global pour chaque tranche d'âge.

Part des hospitalisations en réanimation liées à la Covid-19 selon la tranche d'âge



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Les hospitalisations en réanimation concernent exclusivement des personnes âgées de plus de 40 ans. Depuis le début de l'épidémie, elles représentent 1,7 % des cas entre 60 et 69 ans, 5,2 % des cas entre 70 et 79 ans et 4,4 % pour les résidents de plus de 80 ans.

Aucun cas de Covid-19 n'a nécessité de séjour en réanimation en février 2022.

1.2 Vaccination

La campagne de vaccination a débuté le 31 décembre 2020 en Principauté⁸. Un seul type de vaccin est pour l'instant administré, le Comirnaty de Pfizer/BioNTech, qui nécessite l'injection de deux doses à 21 jours d'intervalle pour les personnes qui n'auraient pas été précédemment infectées par la maladie et une dose unique pour celles ayant déjà eu la Covid-19.

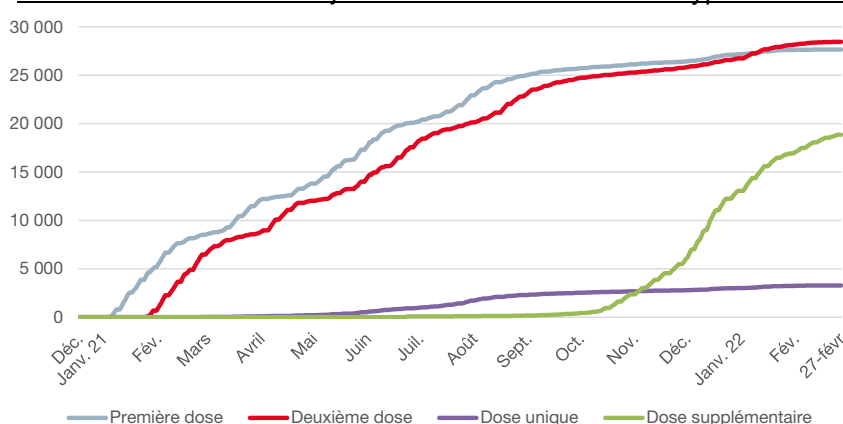
Depuis le 10 juin 2021, la vaccination est ouverte à toute personne âgée de 12 ans et plus puis par la suite aux non-résidents exerçant une activité professionnelle en Principauté. Début janvier 2022, les enfants de 5 à 11 ans, résidents ou scolarisés en Principauté, risquant de contracter des formes graves de Covid-19 ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée ont pu commencer à être vaccinés au Centre national de vaccination.

Une dose supplémentaire de rappel peut également être administrée aux personnes de 18 ans et plus, sous réserve d'avoir reçu la dernière dose de vaccin contre la Covid-19 plus de six mois auparavant.

Les données de vaccination sont arrêtées au 27 février 2022.

1.2.1 Évolution de la vaccination

Évolution du nombre d'injections de vaccins selon le type de doses



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Au 27 février 2022, 78 270 injections de vaccins ont été administrées à des personnes de 12 ans et plus. Elles incluent près de 27 700 premières doses et près de 28 500 deuxièmes doses. Le nombre de doses uniques⁹ s'établit à près de 3 300 injections et les doses supplémentaires approchent les 18 900.

La vaccination est paritaire. En effet, 50,6 % des injections concernent des femmes.

Répartition des injections selon le pays de résidence au 27 février 2022

	Type de doses				Total
	Première	Deuxième	Unique ¹	Supplémentaire	
Monaco	22 018	22 633	2 006	15 809	62 466
France	5 438	5 625	1 260	2 961	15 284
Italie	141	139	16	54	350
Autres*	68	66	5	31	170
Total	27 665	28 463	3 287	18 855	78 270

*Autres dont non renseignés

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Sur les 78 270 doses administrées au total, près de 15 300 l'ont été à des personnes habitant en France et 350 à des résidents italiens.

⁸ Source : <https://covid19.mc/>

⁹ Doses uniques : Les personnes précédemment infectées par la Covid-19 se voient proposer l'administration d'une seule dose de vaccin, étant donné qu'elles conservent une mémoire immunitaire. Cette dose unique de vaccin joue ainsi un rôle de rappel après l'infection.

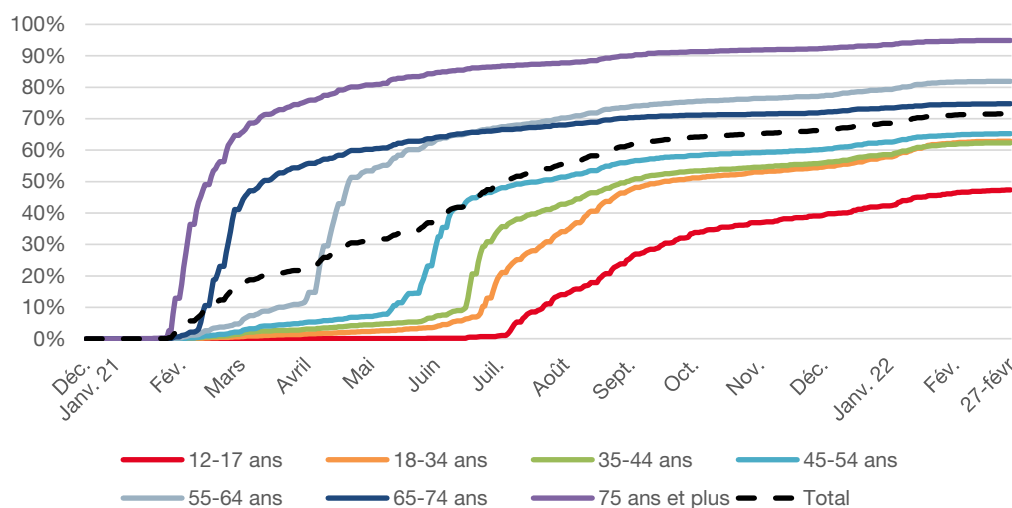
1.2.2 Couverture vaccinale

La couverture vaccinale présentée ci-après concerne la population résidente monégasque. Elle comprend :

- Toutes les injections effectuées en Principauté à des résidents ;
- Une partie des injections effectuées à l'étranger à des résidents : d'une part les cas où la première dose a été effectuée à l'étranger puis déclarée au Centre de vaccination afin de pouvoir effectuer la seconde dose en Principauté et d'autre part les cas où les 2 doses ont été effectuées à l'étranger puis déclarées au Centre de vaccination dans le but de demander un pass sanitaire ou d'avoir recours au suivi sérologique.

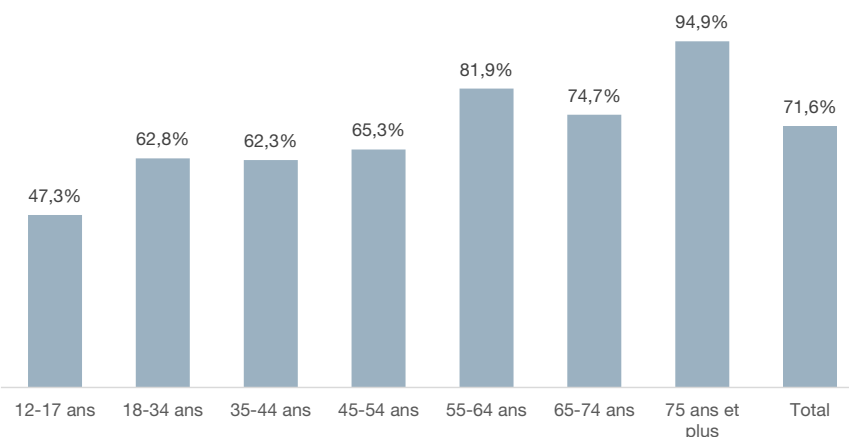
Pour autant, il n'est pas possible de connaître les résidents s'étant fait vacciner à l'étranger et ne s'étant pas déclaré auprès du Centre de vaccination. Ainsi, la couverture vaccinale des résidents demeure sous-évaluée par cette partie non quantifiable de résidents vaccinés à l'étranger et non déclarés.

Évolution du taux de couverture vaccinale – schéma complet¹⁰ des résidents selon la tranche d'âge



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Taux de couverture vaccinale – schéma complet des résidents selon la tranche d'âge au 27 février 2022



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Le taux de couverture vaccinale – schéma complet pour la population résidente augmente avec l'âge. Au 27 février 2022, il est de 71,6 % pour la population résidente de 12 ans et plus.

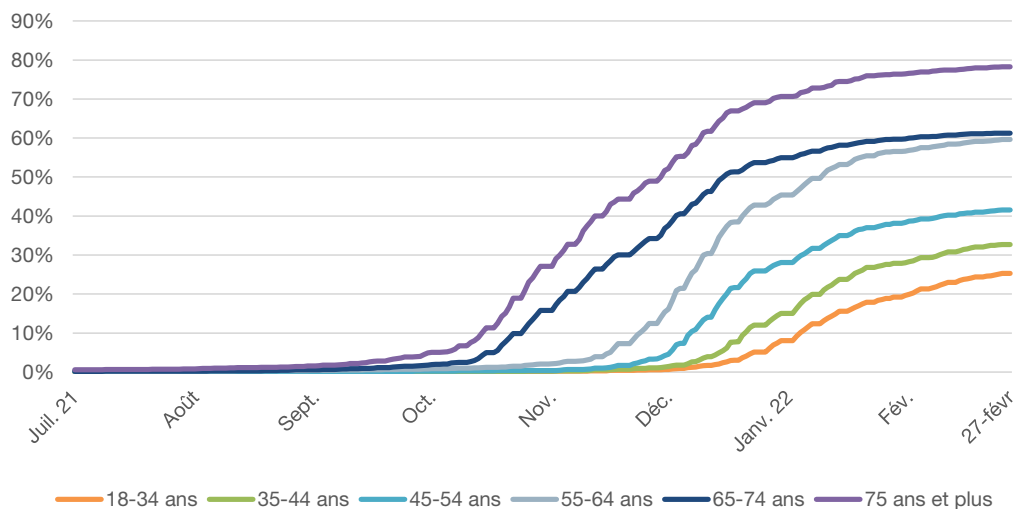
Il est supérieur à 62 % pour toutes les tranches d'âge à partir de 18 ans.

Il est proche des 82 % chez les 55-64 ans et des 95 % chez les 75 ans et plus.

Près d'un résident de 12-17 ans sur deux a un schéma vaccinal complet.

¹⁰ Couverture vaccinale - schéma complet : Part de la population vaccinée avec une deuxième injection d'un protocole à deux doses ou une injection d'un protocole à dose unique

Évolution du taux de couverture vaccinale – dose supplémentaire¹¹ des résidents selon la tranche d'âge



N.B. : La dose supplémentaire concernant essentiellement des personnes de 18 ans et plus, seules ces tranches d'âge sont présentées.

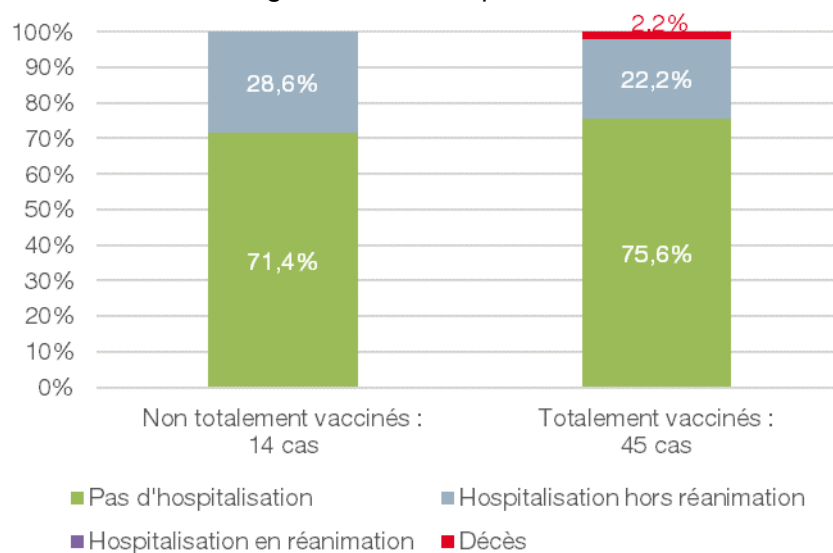
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé, Direction des Services Numériques, IMSEE

Au 27 février 2022, le taux de couverture vaccinale – dose supplémentaire dépasse les 78 % chez les résidents de 75 ans et plus, et est supérieur à 59 % pour toutes les tranches d'âges au-delà de 55 ans.

¹¹ Couverture vaccinale – dose supplémentaire : Part de la population vaccinée avec une troisième injection d'un protocole à deux doses ou une deuxième injection d'un protocole à dose unique

1.2.3 Impact de la vaccination sur les cas positifs

Répartition des cas de Covid-19 âgés de 75 ans et plus selon le statut vaccinal* en février 2022



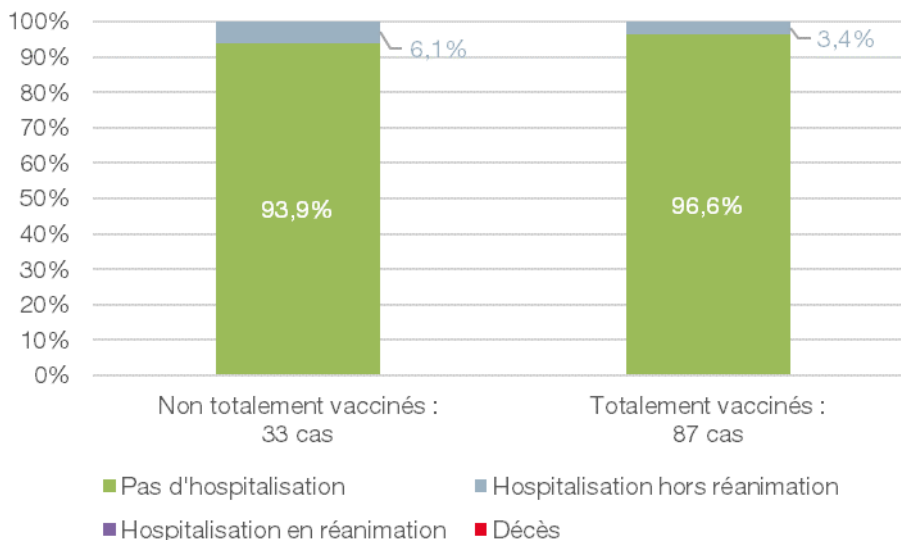
*Dans ce graphique, sont considérés comme vaccinés totalement les résidents disposant d'un schéma complet (2^e injection d'un protocole à deux doses ou une injection d'un protocole à dose unique). Un résident n'étant vacciné que partiellement (une seule injection d'un protocole à deux doses) est considéré comme non totalement vacciné.

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

En février 2022, plus de 71 % des résidents (soit 10 personnes), non totalement vaccinés de plus de 75 ans qui ont contracté la covid-19, n'ont pas nécessité d'hospitalisation. Cependant, 4 ont été hospitalisés. Il n'y a pas eu de décès.

Parmi les 45 cas de plus de 75 ans totalement vaccinés, 34 (soit 75,6 %) n'ont pas eu besoin d'être hospitalisés mais une personne est décédée.

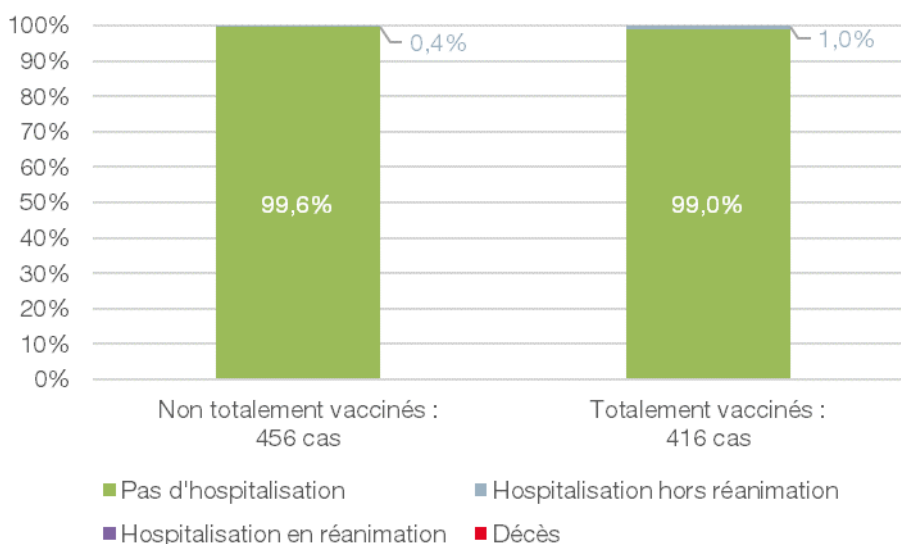
Répartition des cas de Covid-19 âgés de 60 à 74 ans selon le statut vaccinal¹² en février 2022



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Parmi les cas de covid âgés de 60 à 74 ans, la part d'hospitalisation est de 3,4 % pour les personnes totalement vaccinées alors qu'elle est de 6,1 % pour les non vaccinés.

Répartition des cas de Covid-19 de moins de 60 ans selon le statut vaccinal^{Erreur ! Signet non défini.} **Erreur ! Si gnet non défini.** en février 2022



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Sur les 872 cas de covid-19 de moins de 60 ans, seulement 6 personnes, dont 4 totalement vaccinées, ont nécessité une hospitalisation.

¹² *Dans ces graphiques, sont considérés comme vaccinés totalement les résidents disposant d'un schéma complet (2^e injection d'un protocole à deux doses ou une injection d'un protocole à dose unique). Un résident n'étant vacciné que partiellement (une seule injection d'un protocole à deux doses) est considéré comme non totalement vacciné.

2 Mortalité et natalité

Il est important de noter que les décès et les naissances présentés ici le sont au sens de la date réelle de l'événement : une naissance ou un décès survenu en fin de mois mais enregistré par la Mairie en début de mois suivant sera considéré dans le mois où l'événement est survenu.

Les données présentées dans cet Observatoire sont donc consolidées d'un mois à l'autre ce qui explique les légères différences qui peuvent apparaître par rapport aux statistiques précédemment publiées.

Les résultats présentés restent à interpréter avec prudence étant donné la petite taille des effectifs étudiés.

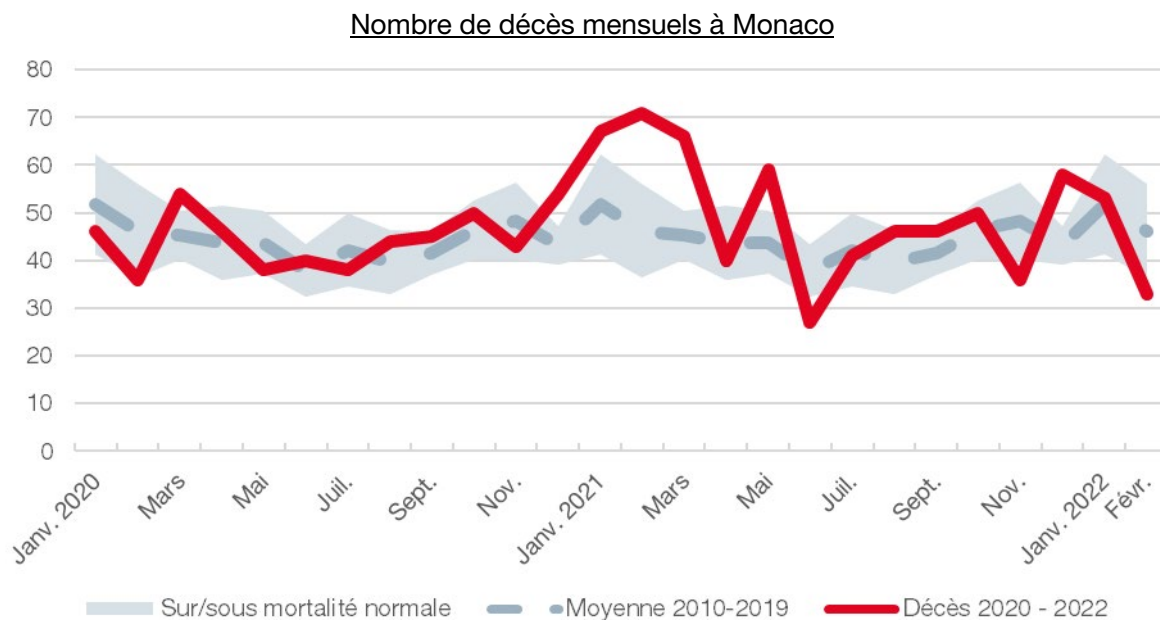
2.1 Analyse des décès

Pour rappel, la cause du décès n'est pas une information disponible via les données de l'État Civil.

La sur/sous-mortalité correspond à un intervalle de confiance bilatéral de la moyenne 2010-2019 des décès au seuil 99 % suivant une loi de Student. En la comparant à la mortalité observée entre 2020 et 2022, cela permet de représenter un excédent ou un déficit significatif de décès par rapport à la normale.

2.1.1 Décès à Monaco, tous lieux de résidence confondus

Il s'agit ici de tous les décès enregistrés à Monaco, tous lieux de résidence confondus.



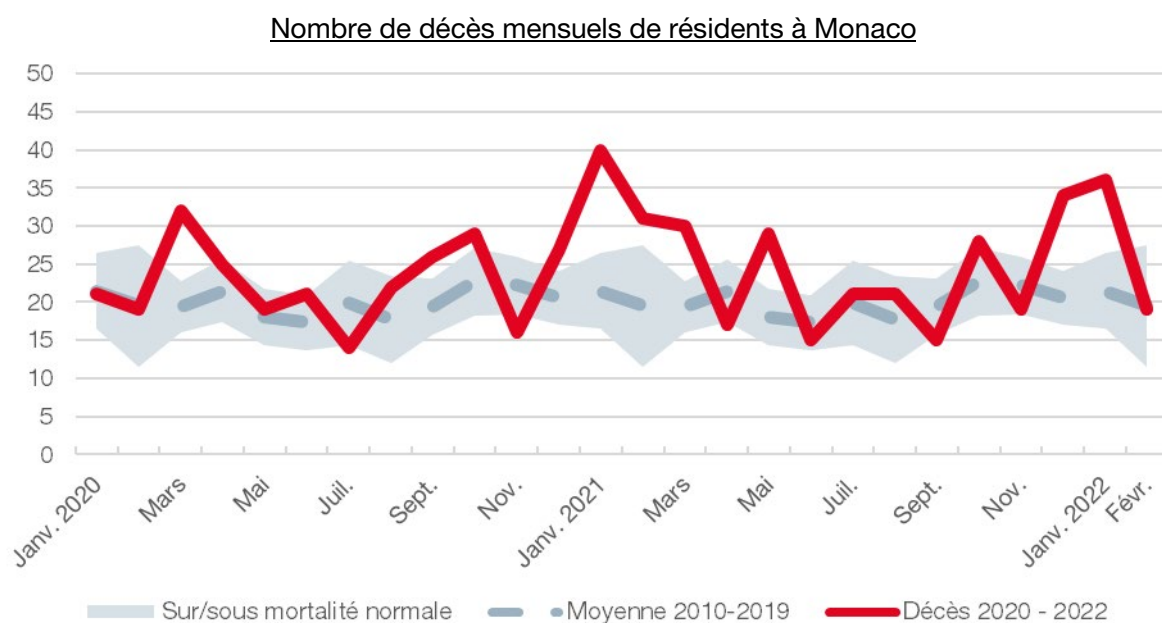
Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : en février 2022, 33 décès ont été enregistrés à Monaco contre 46 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous-mortalité normale située entre 36 et 56 décès.

Avec 33 décès, le mois de février 2022 est inférieur à la sous-mortalité normale 2010-2019. Par ailleurs, deux fois moins de décès ont été comptabilisés par rapport à février 2021 qui en comptait 71.

2.1.2 Décès à Monaco de résidents

Il s'agit ici uniquement des décès de résidents à Monaco. Ne sont donc pas comptabilisés les décès de résidents hors de Monaco.



Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : en février 2022, 19 décès de résidents ont été enregistrés à Monaco contre 20 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous-mortalité normale située entre 12 et 27 décès.

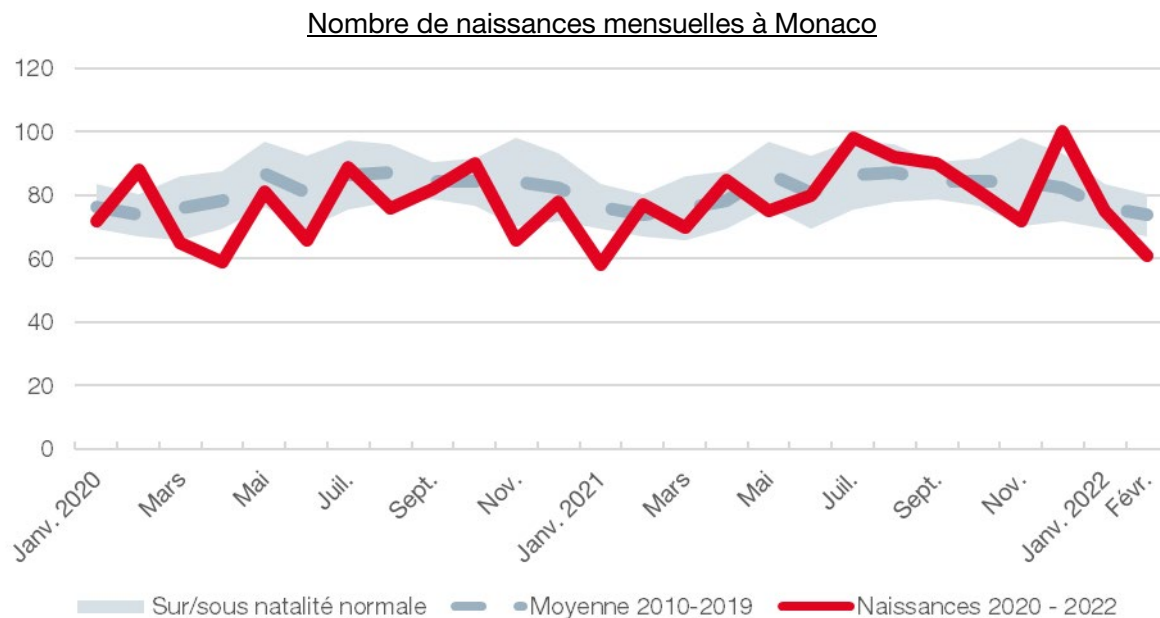
En février 2022, 19 résidents sont décédés, un nombre très proche de la moyenne 2010-2019 et nettement inférieur à février 2021 qui en comptait 31.

2.3 Analyse des naissances

La sur/sous-natalité correspond à un intervalle de confiance bilatéral de la moyenne 2010-2019 des naissances au seuil 99 % suivant une loi de Student. En la comparant à la natalité observée entre 2020 et 2022, cela permet de représenter un excédent ou un déficit significatif de naissances par rapport à la normale.

2.3.1 Naissances à Monaco, tous lieux de résidence confondus

Il s'agit ici de toutes les naissances enregistrées à Monaco, tous lieux de résidence confondus.



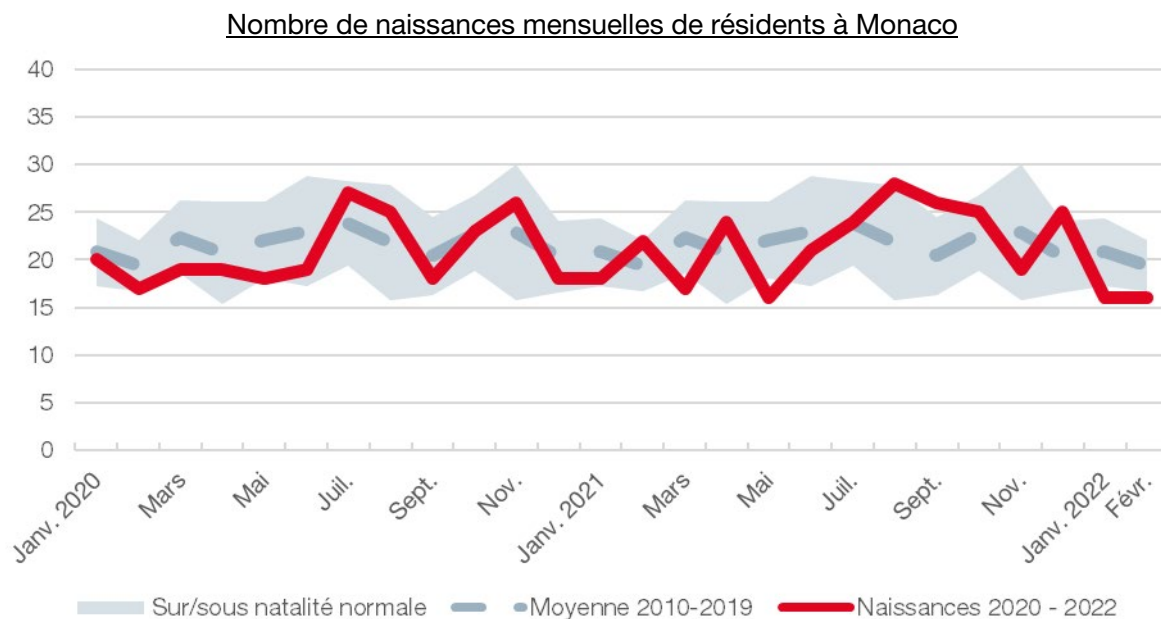
Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : en février 2022, 61 naissances ont été enregistrées à Monaco contre 74 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous-natalité normale située entre 67 et 80 naissances.

Le nombre de naissances (61) en février 2022 est inférieur à la sous-natalité normale.

2.3.2 Naissances à Monaco de résidents

Il s'agit ici uniquement des naissances de résidents à Monaco (père et/ou mère résidents).



Sources : Mairie, IMSEE

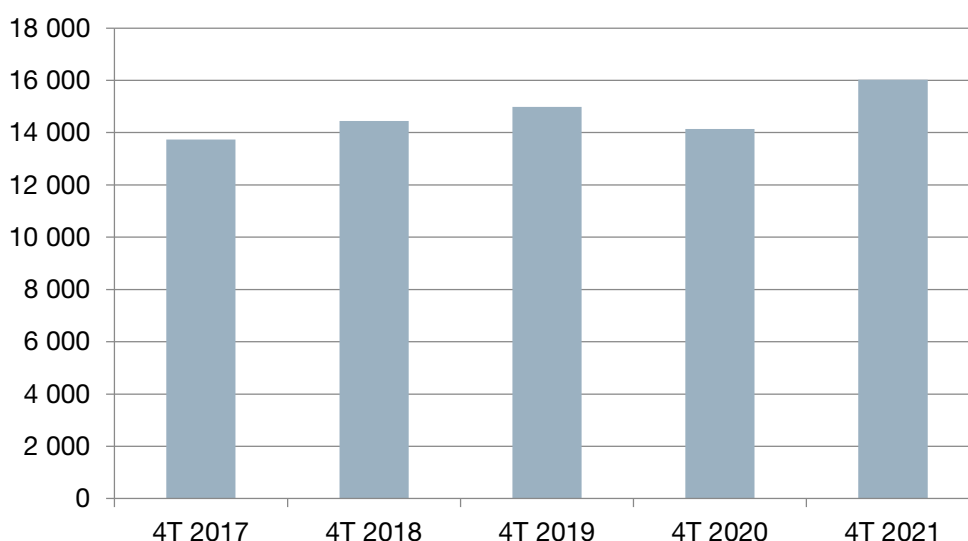
Lecture : en février 2022, 16 naissances de résidents ont été enregistrées à Monaco contre 19 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous-natalité normale située entre 17 et 22 naissances.

En février 2022, 16 naissances de résidents (conçus en mai 2021 si nés à terme) ont été enregistrées à Monaco soit un nombre légèrement inférieur à la sous-natalité normale 2010-2019.

3 Économie

3.1 Chiffre d'affaires¹³

Évolution du chiffre d'affaires



Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Pour la première fois, le chiffre d'affaires monégasque, hors Activités financières et d'assurance, dépasse les 16 Md€, notamment grâce aux résultats des deux secteurs du commerce. Il est en hausse de 1,9 Md€ en comparaison avec 2020 (+13,3 %), mais les résultats encourageants de certains secteurs d'activités vis-à-vis de l'année passée sont à nuancer par le contexte sanitaire.

Évolution du chiffre d'affaires par Grand Secteur d'Activité

	4T 2019	4T 2020	4T 2021	Var 20/21	Var 19/21
Act. financ. et d'assurance	1 866,7	1 798,2	1 737,1	-3,4%	↘
Commerce de gros	4 703,2	4 245,4	5 134,6	20,9%	↗
Commerce de détail	1 686,9	1 536,5	1 926,7	25,4%	↗
Hébergement et restauration	809,1	423,1	577,2	36,4%	↘
Industries manuf., extrac. et autres	807,7	698,3	808,7	15,8%	↗
Activités immobilières	813,4	1 031,2	696,0	-32,5%	↘
Construction	1 927,5	2 039,1	2 143,7	5,1%	↗
Transport et entreposage	595,8	453,8	584,4	28,8%	↘
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	1 980,3	2 523,2	2 628,0	4,2%	↗
Autres activités de services	938,6	519,0	743,6	43,3%	↘
Information et communication	626,2	580,9	680,0	17,1%	↗
Admin., enseign., santé et action sociale	94,0	89,6	99,9	11,6%	↗
Total	14 982,8	14 140,1	16 022,8	13,3%	↗

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Le chiffre d'affaires de la Principauté est supérieur de 1,0 Md€ (+6,9 %) par rapport à 2019. Cependant, quelques Grands secteurs d'activité (GSA) demeurent en deçà de leur niveau pré-pandémique.

¹³ Calculé à partir des déclarations de TVA en période de dépôt.

Le total du chiffre d'affaires n'inclut pas celui des Activités financières et d'assurance. Le chiffre d'affaires étant un indicateur moins pertinent que pour les autres secteurs, il est donné à titre indicatif.

3.1.1 Secteurs en progression par rapport à 2020

Groupe NAF du Commerce de gros	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Intermédiaires du commerce de gros	1 758,4	2 374,0	615,6	35,0%	↗
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	875,0	983,5	108,5	12,4%	↗
Commerce de gros de biens domestiques	814,1	929,6	115,5	14,2%	↗
Commerce de gros d'autres équipements industriels	375,7	377,3	1,6	0,4%	↘
Autres commerces de gros spécialisés	327,6	367,3	39,6	12,1%	↗
Commerce de gros non spécialisé	49,3	53,6	4,2	8,6%	↘
Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication	43,1	47,3	4,2	9,9%	↗
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	2,1	2,0	0,0	-1,3%	↘
Total général en million d'euros	4 245,4	5 134,6	889,2	20,9%	↗

Le Commerce de gros progresse significativement (+889,2 M€, soit +20,9 %) et plus des deux tiers de sa croissance est due à celle des intermédiaires (+615,6 M€, soit +35,0 %). Ces derniers sont également en hausse de 437,2 M€ (+22,6 %) par rapport à 2019, expliquant à eux seuls l'augmentation du chiffre d'affaires sur les deux dernières années (+431,4 M€, soit +9,2 %).

Groupe NAF du Commerce de détail	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	644,2	889,6	245,4	38,1%	↗
Commerce de véhicules automobiles	444,7	555,6	110,9	24,9%	↗
Commerce de détail en magasin non spécialisé	174,6	176,7	2,1	1,2%	↗
Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés	78,0	80,4	2,5	3,2%	↗
Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	42,8	49,8	7,0	16,4%	↗
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé	42,0	46,9	4,9	11,7%	↗
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	27,1	33,4	6,3	23,1%	↗
Commerce d'équipements automobiles	28,4	31,5	3,0	10,7%	↘
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	23,1	28,2	5,1	22,2%	↗
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	14,8	16,1	1,2	8,3%	↘
Entretien et réparation de véhicules automobiles	7,1	8,2	1,1	14,9%	↗
Commerce de détail sur éventaires et marchés	5,3	6,2	0,9	17,1%	↗
Commerce et réparation de motocycles	4,5	4,2	-0,2	-4,5%	↗
Total général en million d'euros	1 536,5	1 926,7	390,2	25,4%	↗

Le commerce automobile et les Autres commerces de détail en magasin spécialisé, dont font partie les bijouteries et horlogeries ainsi que l'habillement, portent le Commerce de détail (+390,2 M€, soit +25,4 %). Il est également en nette progression relativement à 2019 (+239,7, soit +14,2 %).

Division NAF des Autres activités de services	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Activités sportives, récréatives et de loisirs	222,0	314,5	92,5	41,7%	↘
Organisation de jeux de hasard et d'argent	143,2	229,0	85,8	59,9%	↘
Activités créatives, artistiques et de spectacle	67,3	99,8	32,4	48,1%	↘
Autres services personnels	42,5	52,0	9,5	22,4%	↗
Activités des organisations associatives	38,0	41,3	3,3	8,7%	↗
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	3,8	5,0	1,1	29,3%	↘
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	2,3	2,2	-0,1	-3,9%	↘
Total général en million d'euros	519,0	743,6	224,6	43,3%	↘

La reprise des Activités liées au sport et de l'Organisation des jeux de hasard et d'argent permet aux Autres activités de services d'afficher la plus forte croissance relative en 2021 (+43,3 %, soit +224,6 M€). Cependant, leur chiffre d'affaires reste inférieur à celui de 2019 (743,6 M€ contre 938,6 M€).

Division NAF de l'Hébergement et restauration	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Hébergement	288,3	408,0	119,6	41,5%	↘
Restauration	134,7	169,2	34,5	25,6%	↘
Total général en million d'euros	423,1	577,2	154,1	36,4%	↘

Également, l'Hébergement et restauration ne retrouve pas son niveau d'avant-crise (-232,0 M€, soit -28,7 %), mais est tout de même en hausse de 36,4 % comparativement à 2020 (soit +154,1 M€).

Groupe NAF du Transport et entreposage	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Services auxiliaires des transports	293,6	347,0	53,3	18,2%	↘
Transports maritimes et côtiers de fret	32,1	74,1	42,1	131,1%	↗
Transports routiers de fret et services de déménagement	40,8	48,4	7,5	18,5%	↗
Transports maritimes et côtiers de passagers	26,5	45,5	18,9	71,3%	↗
Autres transports terrestres de voyageurs	34,0	38,7	4,7	13,8%	↘
Transports aériens de passagers	21,3	24,7	3,5	16,3%	↘
Autres activités de poste et de courrier	3,9	4,4	0,5	13,0%	↗
Entreposage et stockage	1,5	1,5	0,0	1,7%	↘
Total général en million d'euros	453,8	584,4	130,5	28,8%	↘

Le chiffre d'affaires du Transport et entreposage progresse (+130,5 M€, soit +28,8 %) et se rapproche de celui de 2019 (595,8 M€) grâce à la croissance des Services auxiliaires et des Transports maritimes et côtiers de fret et de passagers.

Division NAF des Industries manufacturières, extractives et autres	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	196,6	241,8	45,2	23,0%	↘
Industrie chimique	107,9	128,2	20,3	18,9%	↘
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	74,5	81,9	7,4	9,9%	↗
Industrie pharmaceutique	43,8	52,2	8,4	19,1%	↗
Industrie de l'habillement	50,5	49,5	-1,0	-2,0%	↘
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	32,3	33,4	1,1	3,4%	↘
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23,2	32,2	9,0	38,6%	↗
Réparation et installation de machines et d'équipements	26,0	27,6	1,6	6,1%	↘
Autres divisions NAF	143,5	161,9	18,5	12,9%	↘
Total général en million d'euros	698,3	808,7	110,4	15,8%	↗

De même, les Industries manufacturières, extractives et autres (+110,4 M€ soit +15,8 %) retrouvent leur chiffre d'affaires de 2019 (807,7 M€), sous l'effet des résultats de la Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et de l'Industrie chimique.

Division NAF des Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 012,9	936,9	-76,0	-7,5%	↗
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	449,4	451,5	2,1	0,5%	↘
Activités de location et location-bail	226,6	325,8	99,2	43,8%	↗
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	308,7	267,8	-41,0	-13,3%	↘
Activités liées à l'emploi	175,0	221,2	46,2	26,4%	↗
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	93,5	109,8	16,3	17,5%	↘
Activités juridiques et comptables	98,3	99,8	1,5	1,5%	↗
Publicité et études de marché	47,2	67,7	20,5	43,4%	↘
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	51,3	59,7	8,4	16,3%	↗
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	32,0	52,3	20,4	63,7%	↘
Enquêtes et sécurité	20,2	22,9	2,7	13,2%	↘
Recherche-développement scientifique	7,0	11,6	4,6	65,1%	↗
Activités vétérinaires	1,1	1,0	0,0	-3,1%	↗
Total général en million d'euros	2 523,2	2 628,0	104,8	4,2%	↗

Le chiffre d'affaires des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien augmente (+104,8 M€, soit +4,2 %), grâce aux Activités des agences d'intérim et aux Activités de location et location-bail. En 2020, les Activités des économistes de la construction ont bénéficié d'une opération exceptionnelle qui s'est poursuivie dans un degré moindre en 2021. Cela a pour conséquence de limiter la hausse de ce GSA cette année, mais de stimuler la croissance par rapport à 2019 (+647,7 M€, soit +32,7 %).

Division NAF de la Construction	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Travaux de construction spécialisés	1 180,2	1 380,7	200,6	17,0%	↗
Construction de bâtiments	614,3	604,3	-10,0	-1,6%	↗
Génie civil	244,6	158,7	-86,0	-35,1%	↘
Total général en million d'euros	2 039,1	2 143,7	104,6	5,1%	↗

La Construction poursuit sa progression (+104,6 M€, soit +5,1 %), tirée par les Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Elle affiche une croissance de +216,2 M€ (soit +11,2 %) relativement à 2019.

Division NAF de l'Information et communication	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Télécommunications	223,7	261,7	38,0	17,0%	↗
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	156,0	189,7	33,8	21,7%	↗
Programmation, conseil et autres activités informatiques	141,5	153,8	12,3	8,7%	↗
Édition	39,3	53,1	13,8	35,2%	↘
Services d'information	14,6	15,9	1,4	9,5%	↗
Programmation et diffusion	5,9	5,8	-0,2	-3,0%	↘
Total général en million d'euros	580,9	680,0	99,1	17,1%	↗

Enfin, l'Information et communication connaît un fort regain de croissance (+99,1 M€, soit +17,1 %) lui permettant de dépasser son niveau de 2019 (626,2 M€).

3.1.2 Secteur en recul par rapport à 2020

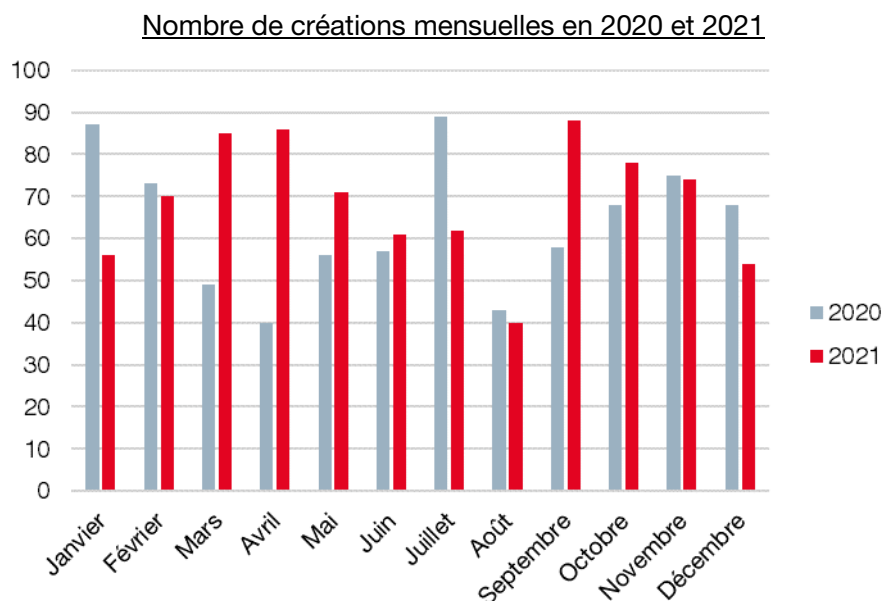
Code NAF des Activités immobilières	4T 2020	4T 2021	Ecart	%	Var 19/21
Activités des marchands de biens immobiliers	510,6	298,7	-211,9	-41,5%	↘
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	294,9	179,9	-115,1	-39,0%	↘
Agences immobilières	174,7	158,4	-16,3	-9,3%	↘
Location de logements	38,0	38,9	0,8	2,2%	↘
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	12,4	19,4	7,0	56,9%	↗
Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	0,6	0,8	0,2	35,6%	↘
Total général en million d'euros	1 031,2	696,0	-335,2	-32,5%	↘

Les Activités immobilières sont le seul secteur en recul (-335,2 M€, soit -32,5 %), avec pour principale cause le résultat des Activités des marchands de biens immobiliers, suivies de la Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Ce GSA affiche également un écart négatif avec l'année 2019 (-117,4 M€, soit -14,4 %).

3.2 Créations et radiations d'établissements

3.2.1 Créations d'établissements

En cumul annuel, le nombre de créations d'établissements est en hausse par rapport à l'année passée (825 contre 763 soit +8,1 %) mais reste inférieur à 2019 (882).

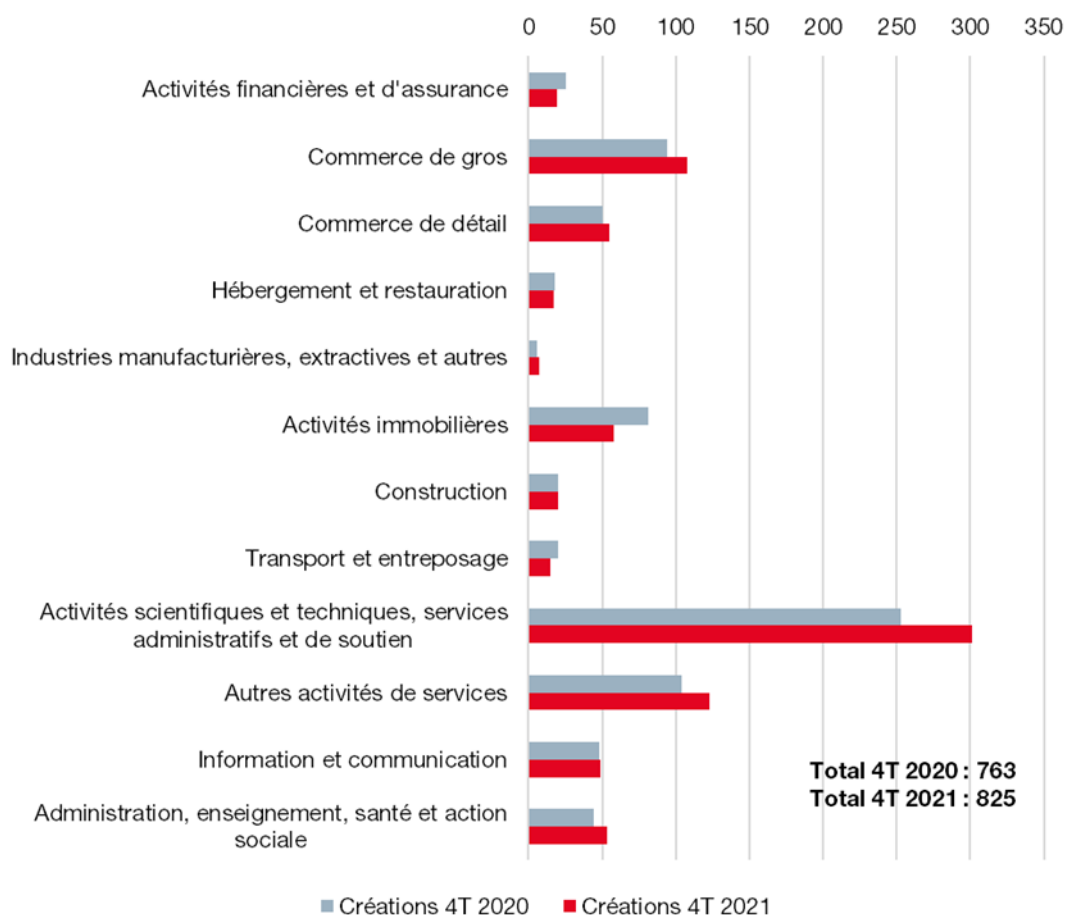


Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Les mois de septembre, avril et mars enregistrent les plus forts nombres de créations d'établissements (respectivement 88, 86 et 85). Au total, depuis le début de l'année, 62 établissements supplémentaires ont été créés par rapport à la même période en 2020, soit 825 établissements.

3.2.2 Créations d'établissements par GSA

Nombre cumulé de créations d'établissements par GSA au quatrième trimestre 2020 et 2021



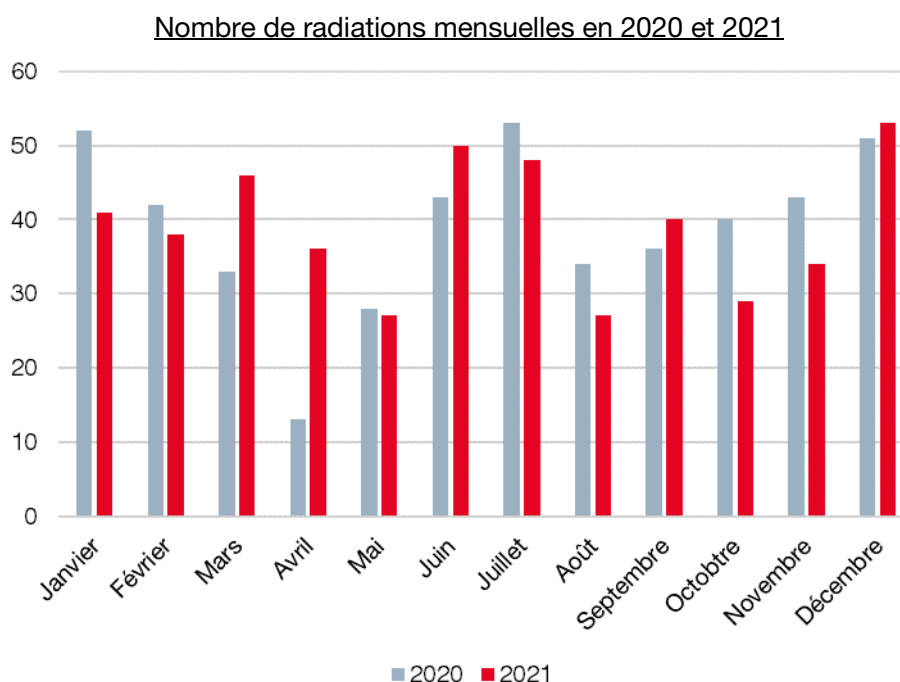
Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

À fin 2021, les trois principaux secteurs représentent 64,5 % des établissements créés : les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (36,5 %) qui se démarquent nettement, les Autres activités de services (14,9 %) et le Commerce de gros (13,1 %), soit un total de 532 établissements créés dans ces GSA.

Les Activités immobilières restent les plus impactées avec 23 créations en moins par rapport à 2020. Dans une moindre mesure, les Activités financières et d'assurance recensent -6 créations d'établissements. L'Hébergement et restauration reste stable avec seulement 1 établissement créé de moins. À l'inverse, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ont vu leur nombre d'établissements augmenter le plus nettement (+48) suivies des Autres activités de services (+19) et du Commerce de gros (+14).

3.2.3 Radiations définitives d'établissements

Le nombre de radiations définitives est stable (469 contre 468 soit +0,2 %) et demeure en deçà de son niveau de 2019 (490).

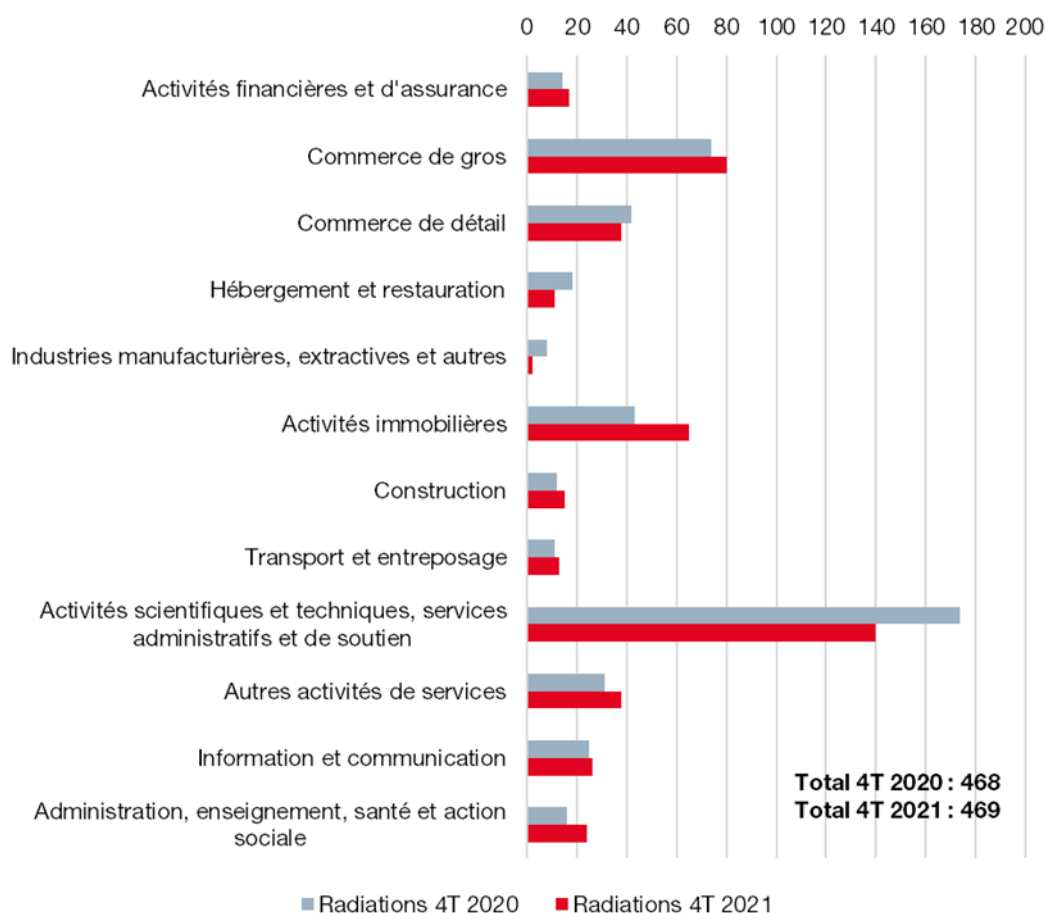


Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Sur l'année, 469 établissements ont été radiés définitivement. Les mois de décembre et juin en enregistrent le plus (respectivement 53 et 50). Au global, 1 établissement supplémentaire a été radié par rapport à la même période en 2020.

3.2.4 Radiations d'établissements par GSA

Nombre cumulé de radiations d'établissements par GSA au quatrième trimestre 2020 et 2021



Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Au quatrième trimestre 2021, les trois principaux secteurs représentent 60,8 % des établissements radiés : les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (29,9 %) qui se démarquent nettement, le Commerce de gros (17,1 %) et les Activités immobilières (13,9 %), soit 285 établissements radiés dans ces GSA.

8 GSA sur 12 ont connu plus de radiations en 2021 par rapport à 2020. Les Activités immobilières en enregistrent le plus (+22). A contrario, entre 2020 et 2021, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien en comptent le moins (-34). C'est d'ailleurs cette forte baisse qui permet d'équilibrer le nombre de radiations entre 2020 et 2021.

3.2.5 Solde créations - radiations

	Créations 4T 2021	Radiations 4T 2021	Solde
Activités financ. et d'assurance	19	17	2
Commerce de gros	108	80	28
Commerce de détail	55	38	17
Hébergement et restauration	17	11	6
Industries manuf., extrac. et autres	7	2	5
Activités immobilières	58	65	-7
Construction	20	15	5
Transport et entreposage	15	13	2
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	301	140	161
Autres activités de services	123	38	85
Information et communication	49	26	23
Adm., enseign., santé et action sociale	53	24	29
Total	825	469	356

Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

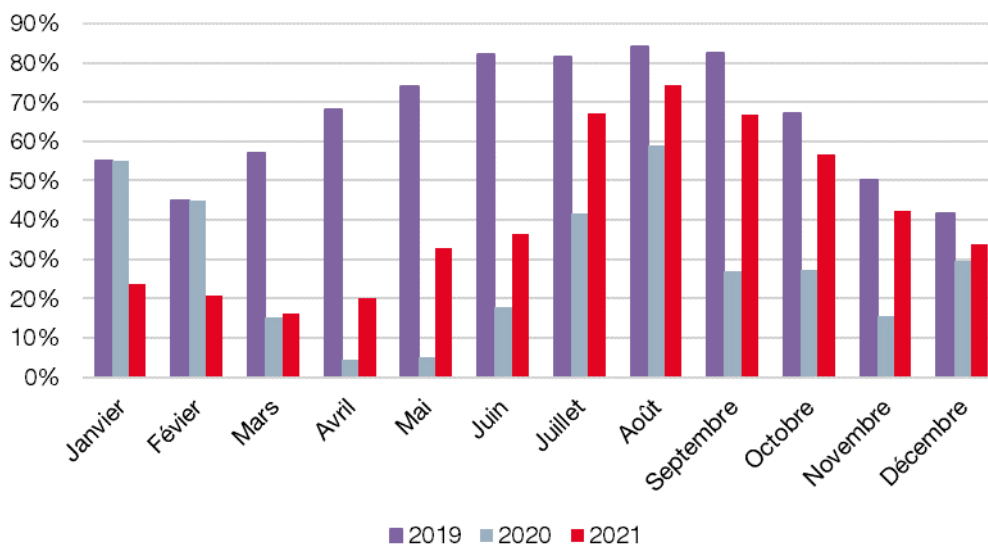
Le solde créations – radiations définitives est de +356 en 2021 contre +295 l'année passée et +392 en 2019.

Il atteint +161 dans les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, +85 dans les Autres activités de services et +29 dans l'Administration, enseignement, santé et action sociale. Enfin, seules les Activités immobilières ont un solde négatif (-7).

3.3 Hôtellerie

Après avoir été affectés par la pandémie, les indicateurs du tourisme sont à la hausse en 2021 même s'ils restent largement inférieurs par rapport à la même période en 2019.

Évolution mensuelle du taux d'occupation¹⁴ (tous hôtels) entre 2019 et 2021



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

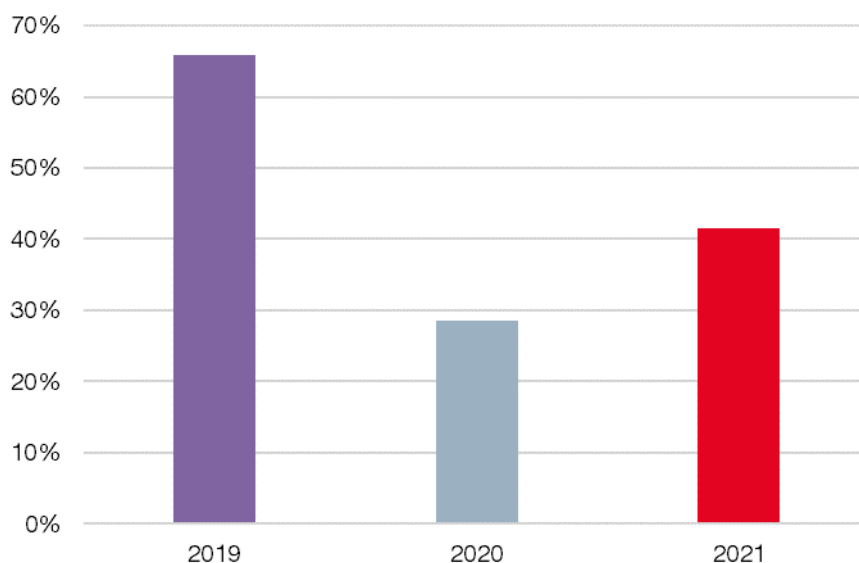
N.B. : les résidents à l'année des hôtels de la Principauté ne sont pas comptabilisés dans les statistiques mensuelles.

En 2021, la période estivale marque la hausse du taux d'occupation mensuel avec le retour des vacanciers.

Au niveau mensuel, et depuis le début de l'année, le taux d'occupation a progressé. Les deux semestres se distinguent : alors que le premier reste très en deçà des niveaux observés en 2019, le deuxième est largement supérieur à 2020 et se rapproche de celui de 2019.

¹⁴ Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres louées et le nombre de chambres disponibles

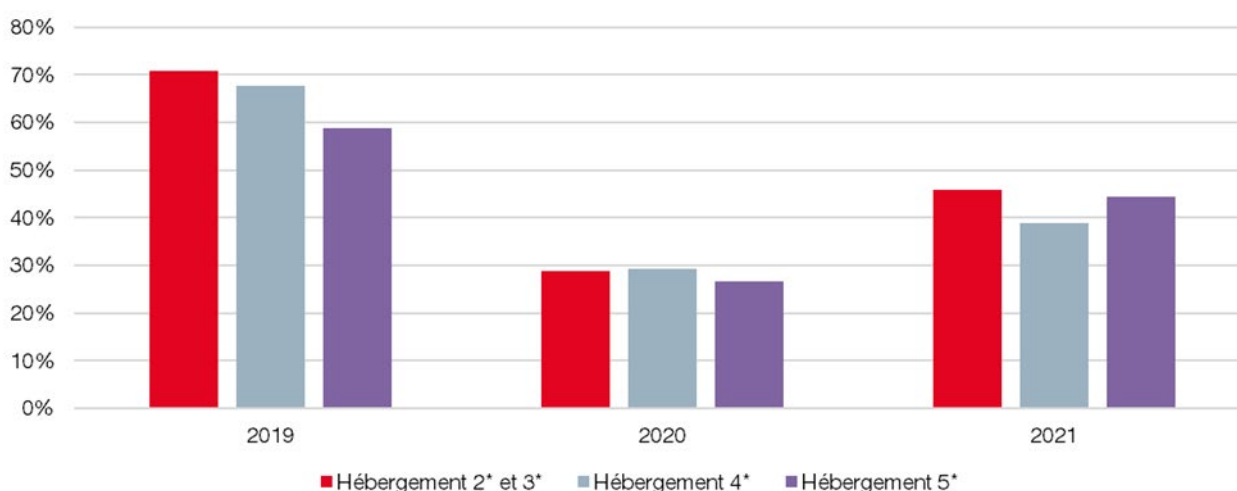
Évolution du taux d'occupation hôtelier en cumul annuel



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

En cumul annuel à fin 2021, le taux d'occupation est en augmentation (41,6 % contre 28,5 % en 2020). Cependant, il demeure largement inférieur à l'avant-crise où il atteignait les 65,9 % en 2019.

Évolution du taux d'occupation hôtelier par catégories en cumul annuel



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

En 2019, les taux d'occupation hôtelier étaient élevés toutes catégories d'hôtel confondues, se situant entre 58,8 % (hébergements 5 étoiles) et 70,8 % (2 et 3 étoiles).

En 2020, le taux d'occupation s'effondre avec un maximum qui n'atteint pas les 30,0 % (hébergements 4 étoiles).

En 2021, le taux d'occupation augmente par rapport à la même période en 2020 avec un pic pour les hébergements de 2 et 3 étoiles (45,8 %) suivi des 5 étoiles (44,3%) et des 4 étoiles (39,0 %). Bien que les 2 et 3 étoiles aient mieux résisté cette année, ils ne représentent que 19,0 % de l'offre totale en chambres alors que les 4 étoiles regroupent plus de la moitié de l'offre en chambres du secteur hôtelier (56,8 %).

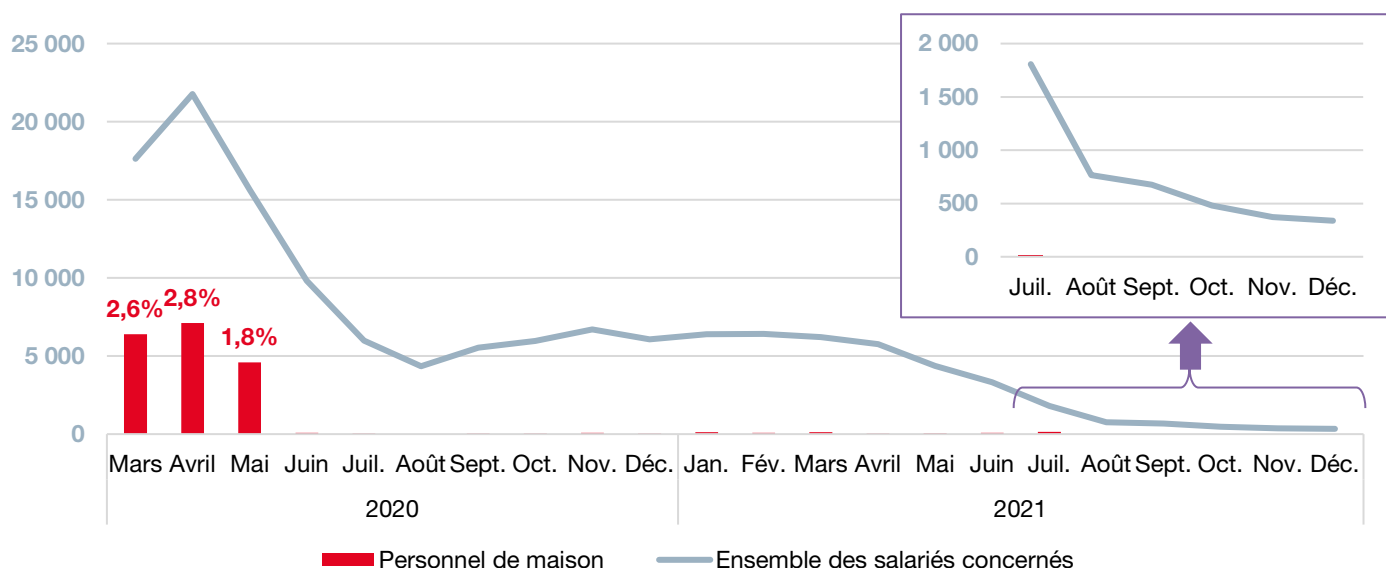
4 Emploi

4.1 Recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR)

Mise en place dès mars 2020 afin de faire face aux conséquences économiques et sur l'emploi de la crise sanitaire, la mesure de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Cependant,

depuis le 1^{er} novembre 2020, seules les activités en forte tension ou en tension en raison de la perte de fréquentation ou la suppression d'événements sont éligibles au CTTR, et à condition que l'employeur n'ait pas décidé de procéder à la fermeture de son établissement.

Évolution du nombre de salariés concernés par le CTTR (partiel ou total) et part des personnels de maison



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : en avril 2020, 21 777 salariés étaient concernés par le dispositif de CTTR (partiel ou total) ; parmi eux, 2,8 % étaient des personnels de maison.

Le CTTR, qui a concerné jusqu'à plus de 21 000 salariés en 2020, a été de moins en moins utilisé au fil de l'année 2021. Le nombre de salariés placés en chômage partiel ou total, qui s'établissait autour de 6 000 début 2021, n'a cessé de baisser dès la fin du premier trimestre. À la fin de l'année, un peu plus de 300 personnes restent concernées par ce dispositif (0,6 % de l'ensemble de la population salariée), dont moins de 80 en chômage total (zéro heure travaillée).

Nombre d'employeurs et de salariés concernés par le CTTR (partiel ou total) selon le GSA en décembre 2021

	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
Commerce de gros	< 10	101
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	21	64
Hébergement et restauration	13	61
Commerce de détail	14	< 50
Autres activités de services	< 10	< 50
Transport et entreposage	< 10	< 50
Information et communication	< 10	< 50
Construction	< 10	< 50
TOTAL	76	338

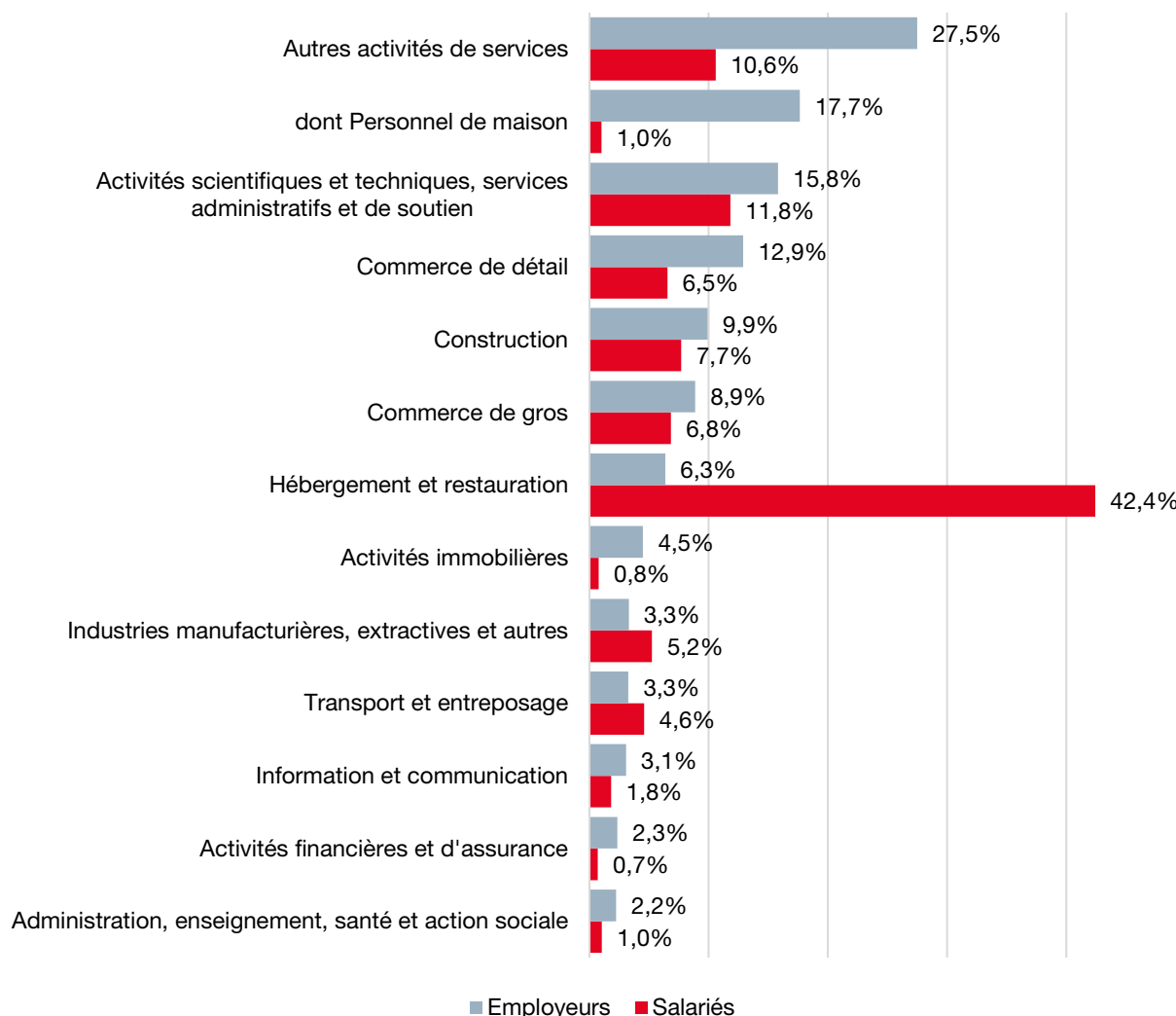
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : en décembre 2021, 13 employeurs et 61 salariés étaient concernés par le dispositif de CTTR (partiel ou total) dans le GSA Hébergement et restauration.

En décembre 2021, le Commerce de gros est le secteur qui compte le plus de salariés en CTTR (partiel ou total), à hauteur d'une centaine de personnes. Les activités scientifiques, qui font partie des secteurs qui comptent le plus d'employeurs au global, comptabilisent aussi le plus d'employeurs ayant recours à ce dispositif à la même période (3 % des employeurs du secteur sont ainsi concernés par le CTTR en décembre 2021).

Les demandes de CTTR (qu'il s'agisse d'un chômage total ou partiel) ont été accordées pour 2 946 employeurs du secteur privé sur la période allant de mars 2020 à décembre 2021, ce qui représente 42 % des employeurs du secteur privé à Monaco. Les Autres activités de services restent le GSA qui arrive en tête sur l'ensemble de la période en nombre de demandes (plus de 800) tandis que l'Hébergement et restauration est celui qui a le plus eu recours au dispositif en proportion (environ 9 employeurs sur 10 du secteur).

Répartition des demandes de CTTR (partiel ou total) accordées sur la période mars 2020 – décembre 2021 selon le GSA



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : parmi l'ensemble des employeurs dont la demande de CTTR a été accordée, 27,5 % relèvent des Autres activités de services ; parmi l'ensemble des salariés placés en CTTR sur la période, 10,6 % font partie de ce GSA.

Avec 810 demandes dont 520 pour les seuls employeurs de personnels de maison, le secteur des Autres activités de services affiche le plus grand nombre d'employeurs qui ont fait appel au CTTR sur la période allant de mars 2020 à décembre 2021 (soit 27,5 % de l'ensemble des demandes). En ce qui concerne le nombre de salariés concernés par le dispositif depuis sa mise en œuvre, l'Hébergement et restauration arrive en tête avec 42,4 % de l'ensemble des demandes accordées pour des salariés de ce secteur.

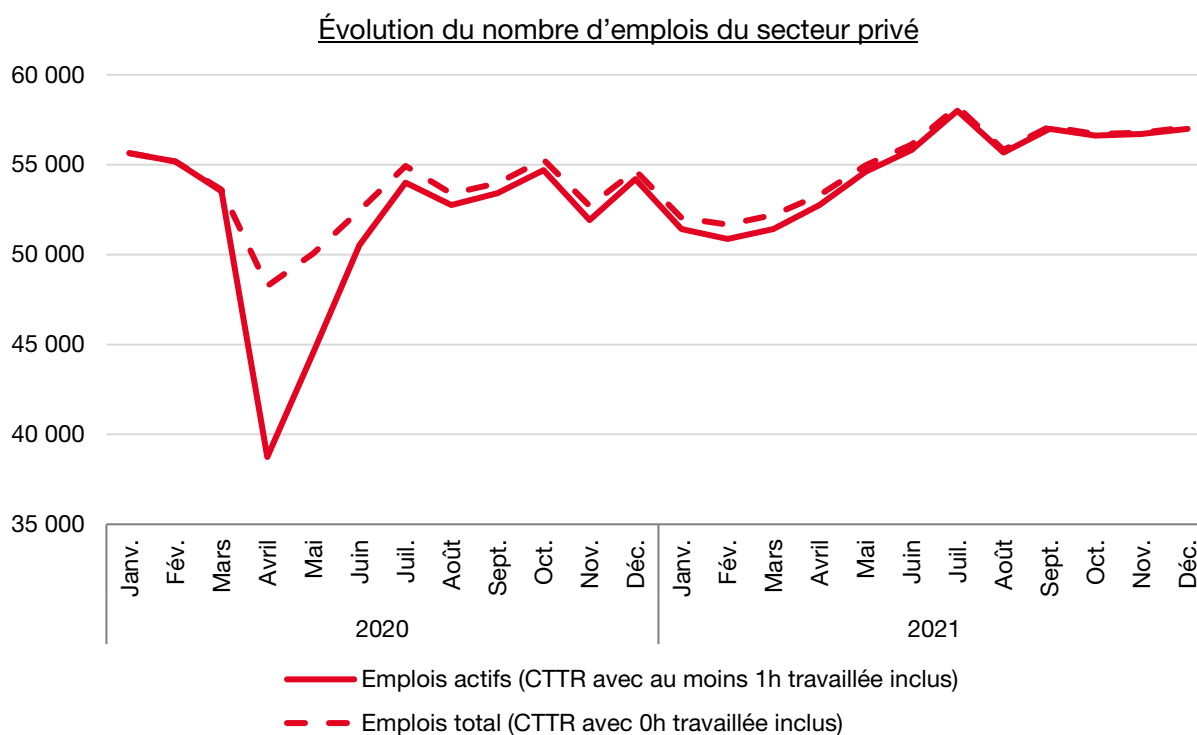
L'Administration, santé et action sociale et les Activités financières et d'assurance sont les secteurs qui ont le moins fait appel au dispositif de CTTR sur l'ensemble de la période.

4.2 Évolution de l'emploi salarié du secteur privé¹⁵

4.2.1 Emplois

Dans la suite des analyses, la notion d'emplois « actifs » est utilisée pour distinguer, au sein de l'emploi total, les postes occupés par des salariés mis au chômage total temporaire. Ainsi, les emplois actifs correspondent à ceux pour lesquels il y a au moins une heure travaillée au cours du mois considéré.

Le nombre total, quant à lui, inclut tous les emplois, y compris ceux en CTTR (qu'il soit partiel ou total), afin de visualiser la perte sèche d'emplois sur la période.



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : en avril 2020, le secteur privé compte 48 234 emplois, dont 38 808 qui sont considérés comme « actifs » (au moins une heure travaillée).

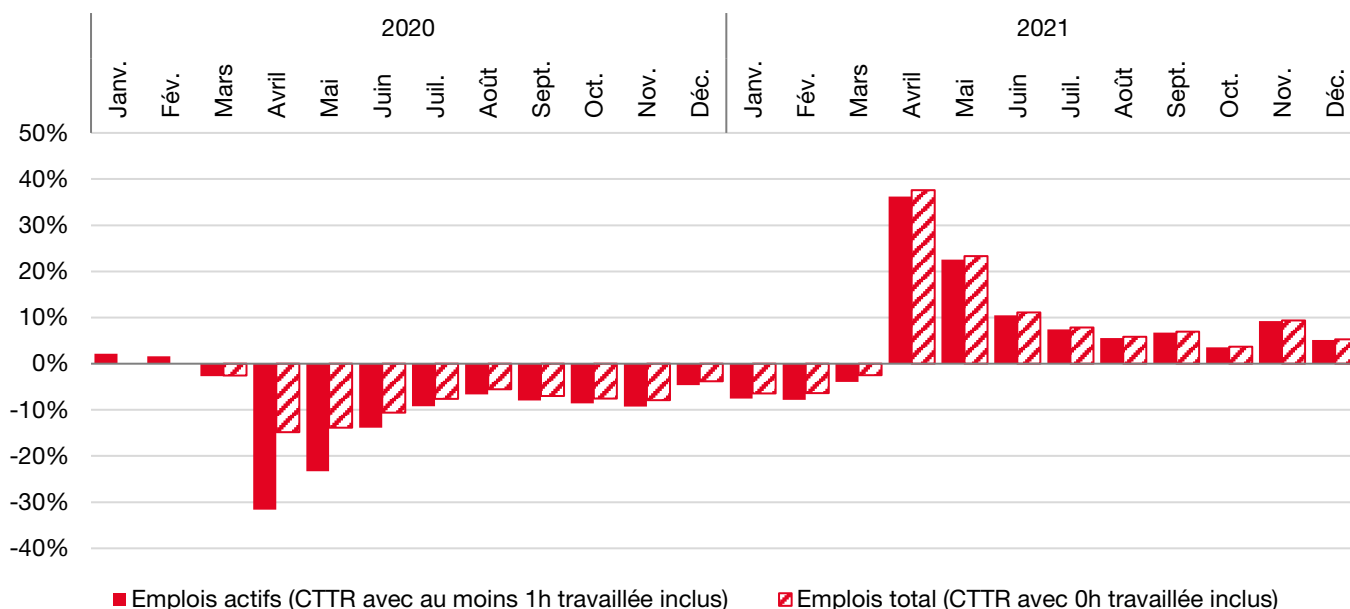
En raison des mesures en place en 2020, notamment de confinement, les résultats de 2021 et de l'année précédente doivent être confrontés avec prudence.

Après un léger recul puis un rebond dès le mois de mars, l'emploi du secteur privé a progressé de manière constante sur le premier semestre 2021. Dès lors, le nombre d'emplois est resté au-dessus du niveau de 2020 mais inférieur à 2019. En décembre 2021, le nombre d'emplois actifs, qui s'élève à pratiquement 57 000, dépasse pour la première fois son niveau d'avant-crise. Ce résultat correspond à 128 emplois supplémentaires par rapport à la fin du 4^e trimestre 2019 et plus de 2 000 par rapport à 2020.

Parallèlement, le dispositif de CTTR total (zéro heure travaillée), dont l'utilisation a décliné au fil de l'année 2021, concerne moins de 80 emplois au mois de décembre, contre six fois plus à la fin de l'année précédente.

¹⁵ Les statistiques relatives à l'emploi salarié du secteur privé sont issues des données des Caisses Sociales de Monaco transmises à l'IMSEE.

Taux de variation des emplois du secteur privé par rapport à l'année précédente



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

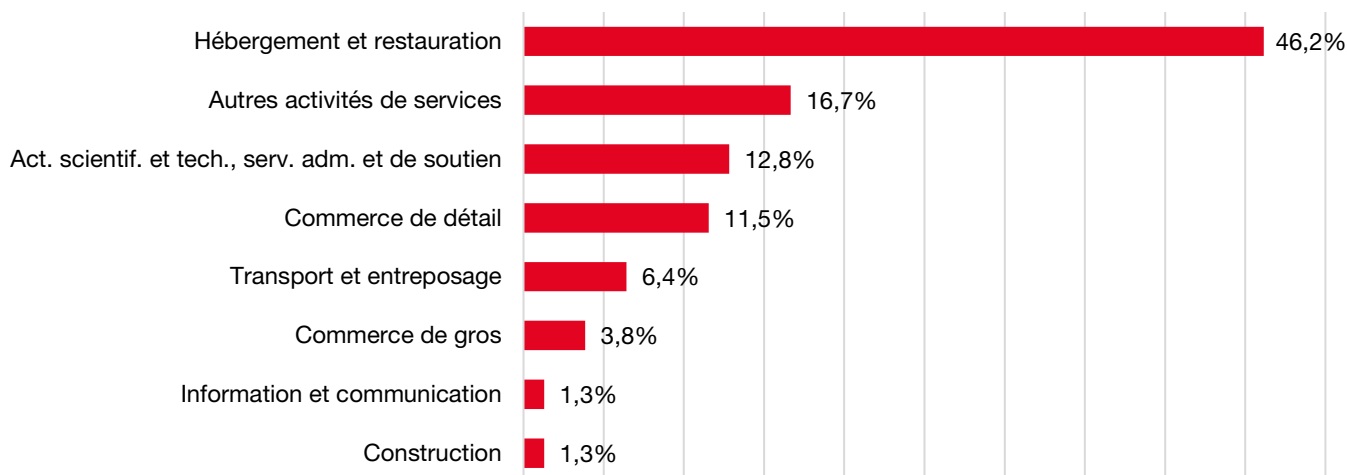
Lecture : en avril 2020, la variation entre le nombre d'emplois mensuel réellement actifs (hors CTTR) est de -31 % par rapport au mois d'avril de l'année précédente (barre rouge) ; pour la même période, la variation entre le nombre d'emplois total (CTTR inclus) est de -15 % (barre hachurée).

Là encore, les résultats 2020 et 2021 doivent être confrontés avec prudence au vu des conjonctures très différentes. Après des taux de variation du nombre d'emplois très élevés entre les mois d'avril-mai 2020 et 2021, logiquement observés en raison de la crise sanitaire au printemps 2020, sur le second semestre les taux de variation par rapport à 2020 oscillent entre 4 et 10 %. En décembre 2021, on compte globalement 5 % d'emplois en plus par rapport à décembre 2020.

4.2.2 Emplois en CTTR total (zéro heure travaillée)

À la fin du trimestre, moins de 80 emplois sont totalement soutenus par le CTTR (zéro heure travaillée sur le mois).

Répartition des emplois en CTTR avec zéro heure travaillée en septembre 2021 selon le GSA



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

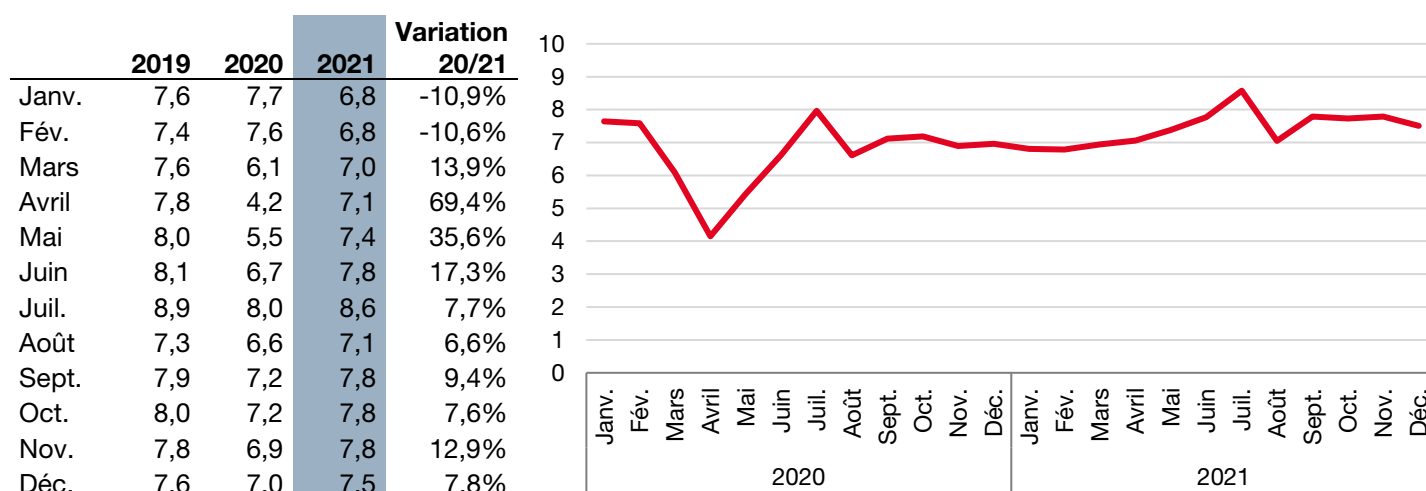
Lecture : 46,2 % des emplois en CTTR total (0h travaillée) relèvent du GSA Hébergement et restauration en décembre 2021.

En décembre 2021, près de la moitié des emplois en chômage total relèvent de l'Hébergement et restauration. Viennent ensuite les Autres activités de services et les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien qui en comptent chacun une dizaine. À cette même période, quatre GSA sur douze ne sont pas concernés par le CTTR total : Activités financières et d'assurance, Activités immobilières, Administration, enseignement, santé et actions sociales et Industries manufacturières, extractives et autres.

4.2.3 Heures travaillées

La comparaison des heures travaillées dans le secteur privé entre 2020 et 2021 doit à nouveau être faite en tenant compte des différentes situations économiques et sanitaires.

Évolution mensuelle du nombre d'heures travaillées dans le secteur privé



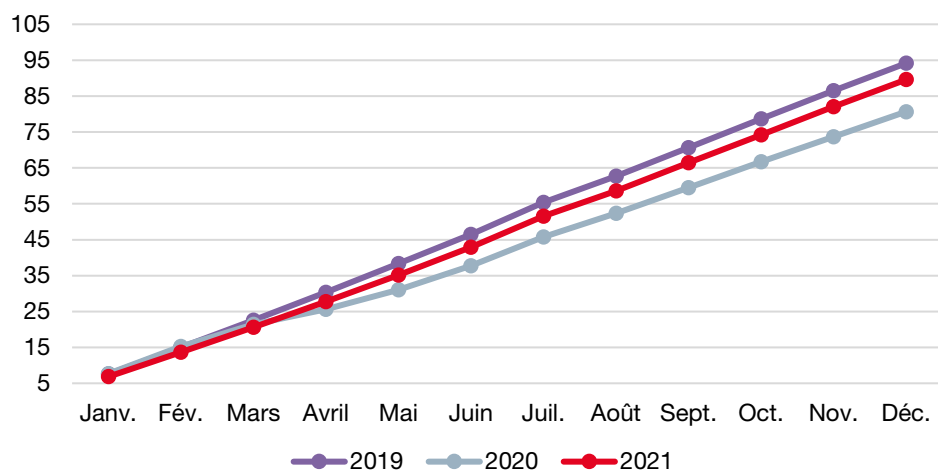
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Unité : million d'heures

Lecture : sur le mois de décembre 2021, le nombre d'heures travaillées est de 7,5 millions, contre 7 millions en décembre 2020 (soit une évolution de +7,8 % entre les mois des deux années).

Le volume mensuel d'heures travaillées a progressé dès le mois de mars 2021, dépassant les 7 millions chaque mois suivant. Sur les quatre derniers mois de l'année, les nombres d'heures travaillées approchent les 8 millions et retrouvent ainsi des niveaux équivalents à ceux de 2019, réduisant l'écart creusé par deux années de pandémie.

Évolution mensuelle du nombre d'heures travaillées cumulées



Unité : million d'heures

Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture : sur la période allant de janvier à décembre 2021, le nombre cumulé d'heures travaillées est de 89,6 millions, contre 80,7 millions sur la période janvier à septembre 2020.

Le volume d'heures travaillées à la fin de l'année 2021 s'élève à près de 90 millions en cumul, soit environ 9 millions d'heures en plus que sur l'ensemble de l'année 2020, mais 4,5 millions de moins qu'en 2019.

Observatoire des impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19

Mars 2022

Pour consulter les publications de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la newsletter de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

www.imsee.mc

